Dimanche, 3 juin 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 78.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS.	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE.	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS.	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER.	32 »	16 »	8 »	»»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 2 JUIN 1849.

Nous aurons lundi seulement le Message par lequel le président doit adresser, pour la première fois, à l'Assemblée le compte-rendu politique prescrit par la Constitution. Si ce Message ressemble à ceux du président de la République des Etats-Unis d'Amérique, nous pouvons compter sur les développements étendus dont l'inexplicable politique de l'élu du 10 décembre a besoin pour se justifier aux yeux de la France et du monde. Mais la composition du nouveau ministère ou plutôt le remaniement partiel du cabinet que le citoyen Barrot est venu proclamer officiellement vers le milieu de la séance de l'Assemblée ne nous laisse que de mauvais pressentiments.

Pour arrêter le découragement de tous ceux qui avaient fondé quelque espérance de grandeur nationale sur l'élévation d'un Napoléon à la présidence de la République, il fallait une politique d'action et d'initiative.

Au moins fallait-il à l'extérieur la reconnaissance de la République romaine et un retour sur la fatale politique où l'on n'a pas craint d'engager la République française. La continuation de la présence de M. de Falloux au ministère de l'instruction publique, et l'entrée aux affaires étrangères de M. de Tocqueville, l'envoyé du citoyen Bastide aux conférences de Bruxelles de si triste mémoire, nous attestent que l'alliance avec l'Autriche, l'Espagne et les autres puissances absolutistes pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape, est loin d'être brisée. M. de Tocqueville ne manquera pas de porter dans les affaires ses allures anglo-américaines, embarrassées de doctrinarisme et de métaphysique constitutionnelle. Son nom est un gage d'inertie, au moment où la révolution européenne nous fournirait une occasion si favorable de racheter, par la manifestation d'une faible lueur du génie français, la marche à contre-sens de notre politique intérieure.

Les trois nouveaux ministres sont cependant un palliatif dans la situation présente. On pouvait craindre quelque chose de pis. Nous avons du moins la preuve que Louis-Napoléon s'est refusé à suivre les conseils de perdition qui lui étaient donnés de toutes parts. Décidément le président tourne au doctrinaire; mais enfin, c'est du doctrinaire républicain. Sa politique est anti-napoléonnienne, anti-nationale, elle n'est pas du moins en recrudescence de réaction.

Au premier aperçu, nous n'attendons pas grand'chose de la nouvelle combinaison. Mais elle peut nous détourner pour quelque temps des excès et de la violence, et donner le temps à la minorité de l'Assemblée de s'organiser, d'augmenter son influence et de frapper elle-même à mort ces premiers essais de réaction monarchique, que les ardeurs séniles de MM. Kératry et Molé nous faisaient craindre.

Nous l'accueillons sans aigreur, mais sans illusion.

A deux heures et demie M. Odilon Barrot a donné connaissance à l'Assemblée législative de la composition du nouveau ministère. La voici :

Les citoyens :

ODILON BARROT, président du conseil et ministre de la justice;
DUFAURE, intérieur;
TOCQUEVILLE, affaires étrangères,
RULHIÈRES, guerre.
FALLOUX, instruction publique;
PASSY, finances.
TRACY, marine.
LANJUINAIS, commerce.
LACROSSE, travaux publics.

Le message du président de la République sera présenté lundi.

Nous avons dit hier que l'Assemblée nationale législative avait arboré les couleurs orléanistes en prenant le citoyen Dupin aîné pour son président. Depuis hier nous avons réfléchi à cette étrange nomination, et nous demandons ce qu'elle signifie.

L'ordre, répondront les journaux tels que le *Constitutionnel*, les *Débats*, l'*Assemblée nationale* et autres feuilles de la même nature. Quant à nous, en voyant le citoyen Dupin monter aujourd'hui au fauteuil de la présidence, nous disons que le *désordre* va commencer.

Ce n'est certainement pas la nomination du citoyen Dupin qui peut produire un tel résultat Non, ce serait lui donner une importance qu'il n'a pas assurément; mais, par ce premier acte qu'elle vient d'accomplir, l'Assemblée s'engage dans une voie fausse; en plaçant à sa tête un représentant élu par une majorité de hasard elle nous donne la preuve qu'elle ne comprend pas la signification des votes qui l'ont portée au pouvoir.

En effet, qu'a voulu faire comprendre le pays en ne réélisant pas une grande partie de ses anciens représentants ? Qu'il lui fallait des hommes nouveaux; qu'il voulait briser avec un passé honteux; qu'il voulait entrer dans une voie nouvelle. Il n'a donc pas dit à ses élus de pactiser avec les hommes du dernier règne, de rentrer dans une voie dont il n'avait pu sortir que par une révolution. Eh bien! la nomination du citoyen Dupin n'a pas d'autre signification. L'Assemblée nationale s'est placée en opposition directe avec le pays, elle a porté un défi à la France; qu'elle prenne garde que le Peuple, enfin poussé à bout, ne relève le gant qu'elle lui jette avec si peu de pudeur et qu'elle ne se trouve engagée dans une route sans autre issue que la violence.

Le pays veut la guerre contre les tyrans des Peuples; il veut l'émancipation des nations, voilà son programme au dehors. Au dedans, il veut les réformes et les améliorations sociales promises en février et oubliées par nos nouveaux satisfaits. Il veut enfin une politique nationale, et la nomination du citoyen Dupin, créateur de la maxime : *chacun chez soi, chacun pour soi*, nous promet la continuation de la politique anti-nationale et anti-républicaine qu'a suivie notre gouvernement depuis le 10 décembre.

Séance de l'Assemblée.

Dans sa réponse au président d'âge, le citoyen Dupin, prenant possession du fauteuil, a pleinement confirmé ce que nous avancions hier, que son élection était le résultat de la coalition des différents partis monarchiques. Le discours du citoyen Dupin doit donner pleine et entière satisfaction aux amis du régime déchu. D'après lui, président d'une assemblée républicaine, les factieux sont les républicains ni plus ni moins que sous le gouvernement de juillet; les perturbateurs de l'ordre, de la religion et de la famille sont encore les républicains.

Les hommes qui, en Février, ont renversé un trône, et, chose étrange, les amis actuels de la République sont les mêmes hommes qui, pendant dix-huit ans, ont conspué, vilipendé, décrié, non-seulement les hommes, mais encore les principes républicains. Fidèle aux habitudes et aux traditions du passé, le président a parlé de la nécessité de l'union entre les les grands pouvoirs de l'Etat, comme si la chambre des pairs et la royauté étaient encore debout, comme si, dans une République, il y avait d'autre souveraineté que celle du Peuple, souveraineté que la nation formule en fait par le mandat qu'elle délivre aux représentants. Nous étions en pleine monarchie, et le citoyen Dupin, pour rendre l'illusion plus grande, avait eu soin d'orner son habit d'une brillante décoration, et de laisser voir sous son gilet le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

A peine le président avait-il terminé son manifeste, que le citoyen Odilon Barrot est monté à la tribune et a lu un message du président en forme de décret, et annonçant que la démission du ministère était acceptée, et qu'il était reconstitué comme on le verra au compte-rendu de la séance.

Les murmures de la gauche ont accueilli chaque nom de cette singulière modification ministérielle.

Nous avons vu, pendant les mauvais jours de la monarchie, bien des ministères aux abois; nous avons vu MM. de Vilelle et Guizot avoir parfois recours à de singuliers expédients pour conserver une majorité parlementaire; mais jamais ministère n'a soldé 76 voix par trois portefeuilles. Il faut se sentir bien faible, bien impuissant, bien incroyable pour payer ainsi une majorité douteuse. La modification ministérielle établit nettement la situation du Gouvernement. En face de l'Assemblée, la coalition monarchique a donné 336 voix au citoyen Dupin, les républicains modérés 76 voix au citoyen Dufaure, et les Montagnards 182 voix au citoyen Ledru-Rollin, plus du tiers des membres de l'Assemblée.

Dans les luttes décisives comme lors des votes des 7 et 24 mai, le parti Dufaure Cavaignac a donné la majorité à la Montagne. S'il est certain d'une part que dans la plupart des questions les 76 voix du parti Dufaure ajoutées aux 182 de la Montagne auraient formé une minorité qui, soit qu'elle protestât, soit qu'elle s'abstînt, aurait tenu le ministère constamment en échec, d'autre part il était impossible de trouver un ministre de la guerre sérieux en conservant au général Changarnier les pouvoirs qui lui ont été conférés. Il faut toute l'inconsistance politique du général Rulhières, toute sa nullité militaire pour se résigner à n'être au ministère de la guerre que le premier commis du général Changarnier; ce rôle va parfaitement à la taille du citoyen Rulhières, mais ne peut aller qu'à lui.

Conserver le général Changarnier et enlever à la Montagne les soixante-seize voix des républicains modérés, voilà toute la combinaison ministérielle, voilà la satistaction que l'on donne à l'opinion publique.

Mais si nous comprenons cette pauvre et misérable tactique du citoyen Barrot, nous nous demandons encore comment le citoyen Dufaure a pu prêter son nom à ce replâtrage: comment le citoyen Dufaure, qui a passé jusqu'à ce jour pour un homme sérieux, condescend à servir, avec le citoyen Barrot, de bouclier officiel au général Changarnier.

Les citoyens Lamartine et Barrot savent déjà ce que coûte le rôle de paratonnerre, il les a perdus comme il perdra le citoyen Dufaure.

Ce n'était pas une pareille modification que réclamait la France en présence du scandale de certaines élections, de la détresse de nos industries, de la misère publique, des souffrances morales et physiques qu'on accumule à dessein, afin de faire désirer à la nation un changement dans la forme gouvernementale, en présence du déshonneur qui s'attache à notre politique extérieure. La France demandait autre chose qu'un changement d'hommes, elle demandait un changement complet de politique, elle demandait à inaugurer le dogme de la solidarité à l'intérieur comme à l'extérieur.

DERNIÈRES NOUVELLES.

D'après une correspondance de Kapolna en Hongrie, rapportée par la *Gazette de Cologne*, les Autrichiens déjà arrivés devant Komorn se seraient retirés subitement, et une partie de l'armée auxiliaire russe s'empresserait de retourner en Pologne. Une grande partie des Russes qui sont entrés en Transylvanie aurait également abandonné ce pays. Tous ces mouvements indiqueraient des troubles sérieux survenus sur les derrières des Russes. La même correspondance de Kapolna dit qu'on y a transporté une masse d'uniformes pris aux Russes, dont les tailleurs nombreux du pays confectionnent des uniformes hongrois.

On annonce de Pesth que les Russes n'ont pas réussi à passer les Carpathes sur aucun point. Partout ils ont été repoussés. On leur a pris des magasins considérables et beaucoup d'effets, dont chacun de leurs régiments était abondamment pourvu.

Le roi de Prusse, le roi de Saxe et le roi de Hannovre se sont entendus sur un projet de constitution à octroyer à l'Allemagne. Avant de devenir obligatoire, il sera envoyé aux divers gouvernements allemands.

Les députés des pays dont les gouvernements auraient adopté cette constitution formeraient une Assemblée nationale qui donnerait son assentiment définitif à cette constitution.

On assure que la retraite combinée de l'armée hongroise a été décidée dans un conseil de guerre pendant que Bem se trouvait à Debreczin. Les Hongrois éviteront, autant que possible, les batailles décisives ; mais ils continueront la petite guerre sans laisser de repos à l'ennemi. Ils l'inquiéteront avec des corps volants, en lui coupant les vivres et les communications, en détruisant les ponts et en lui suscitant toute sorte d'entraves dans sa marche. Tous les généraux commandants des corps détachés entretiendront entre eux des communications suivies pour se prêter des secours mutuels. C'est surtout dans les montagnes qu'ils fortifieront les moindres défilés et les moindres passages. On leur a aussi recommandé de répandre souvent des proclamations parmi le peuple et les soldats.

L'assemblée nationale de Francfort vient d'adopter le 30 mai à la majorité de 71 voix contre 64 les réso-

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 3 JUIN 1849.

ÉDUCATION.

DE L'ÉDUCATION AU XIXe SIÈCLE.

L'éducation de tout temps a été le sujet des méditations des âmes religieuses et profondes, et dans l'antiquité comme dans les âges modernes, les plus grands esprits, à quelque doctrine qu'ils appartinssent d'ailleurs, ont été préoccupés de ce grave objet. Depuis Platon et saint Augustin jusqu'à Rousseau, il n'existe pas peut-être un docteur ou un philosophe, hautement digne de ce nom, qui n'ait laissé au monde soit un plan réalisable, soit une utopie ou du moins le résultat de ses méditations sur l'éducation.

Mais de ce que nous possédons tant de monuments précieux sur un objet qui importe au plus haut point, non à quelques individus, mais aux nations et à l'humanité tout entière, suit-il qu'il soit aujourd'hui oiseux, inutile de traiter un sujet traité tant de fois et d'une façon si supérieure ? Nous ne le croyons pas.

Ce qui a été fait et dit jusqu'ici sur l'éducation est, à notre sens, tout à fait insuffisant; et tant dans la pratique connue que dans les livres les mieux étudiés, les plus complets, les plus parfaits même, pour l'époque à laquelle ils furent composés, c'est vainement qu'on chercherait un plan d'éducation aujourd'hui applicable : celui de Lepelletier Saint-Fargeau, dressé par l'ordre de l'immortelle Convention, ne le serait pas plus que celui que dans un style sublime Platon a exposé dans son dialogue sur la justice, dans sa République.

Lorsque se lève une partie plus grande du voile qui nous sépare de l'éternelle beauté, de l'éternelle vérité, de l'éternelle justice, vers lesquelles nous gravitons incessamment, lorsqu'un dogme nouveau, révélé au monde, s'incarne dans l'humanité, tout change, tout est à refaire au sein de cette humanité, car tout dogme nouveau contient en soi une religion, toute religion une morale, toute morale une civilisation. Or, une civilisation nouvelle demande, pour les générations qui doivent à la fois contribuer à son développement et être régies par elle, tout un système d'éducation propre, particulier, parfaitement en rapport avec cette civilisation. Ce système, qui change et se renouvelle à chaque grande évolution de l'humanité, ne renverse pas plus les anciens systèmes d'éducation qu'une religion nouvelle ne renverse la religion qu'elle vient remplacer. Il les développe, les étend, et s'il semble les tuer enfin ce n'est que pour les transformer. Pour être bon et solide il doit chercher et prendre en eux une partie de ses éléments; le progrès véritable est à ce prix. La belle formule de Leibnitz : « Le présent fils du passé est gros de l'avenir, » est vraie de l'éducation, détail important de la vie humaine, comme de cette vie elle-même dans son ensemble.

Un dogme nouveau, développement du dogme apporté par Jésus, a été révélé au monde par la Révolution française. Ce dogme essentiellement contenu dans la devise républicaine : Liberté, égalité, fraternité est désormais incarné dans le peuple français de telle sorte qu'il serait impossible de le lui arracher du cœur sans lui ôter la vie. De ce dogme régénérateur découleront nécessairement une religion, une civilisation nouvelle. Il est donc du devoir de tous ceux qui s'occupant d'éducation ont le sentiment profond de l'importance de leur mission de rechercher les principes de l'éducation qui doit être donnée à l'être humain dans la nouvelle carrière qui s'ouvre devant lui.

L'éducation du dix-neuvième siècle ne saurait être ce qu'elle fut ni dans la haute Antiquité, ni dans la Grèce, ni dans Rome païenne, non plus que dans les siècles qui ont immédiatement suivi l'établissement du christianisme. L'idéal humain a, d'une époque à l'autre, changé plus complétement encore que n'a changé la forme extérieure de la société : or, c'est sur cet idéal que doit en tout temps se baser l'éducation.

En vertu de l'inégalité de naissance et des principes théocratiques sur sur lesquels furent fondées les sociétés de la haute Antiquité : former des rois et des prêtres, sous lesquels devait, comme un servile troupeau, se ranger le reste des hommes, tel fut alors le but d'une éducation qui ne s'adressa qu'à des castes restreintes.

Faire des citoyens et surtout des guerriers, développer les formes extérieures de la vie, le corps et l'intelligence, mais celle-ci dans ce qu'elle a de moins intime, de moins profond, voilà où tendit, dans l'Antiquité-Moyenne, une éducation qui ne tint presque aucun compte des facultés sentimentales de l'être humain. Le citoyen d'Athènes et le patricien romain purent sans doute se développer dans la liberté; mais à cette liberté de quelques-uns furent sacrifiés et les esclaves des Républiques grecques et romaine, et tout le prolétariat. Les plus beaux types que cette époque présente à l'admiration humaine sont des guerriers, des orateurs, des artistes de la forme. La plus haute moralité des individus, Socrate excepté, ne va guère au delà de l'orgueilleux stoïcisme, religion de l'égoïsme et de l'isolement.

Dans les Républiques grecques et romaine, l'éducation s'étendit à un nombre plus considérable d'individus qu'elle ne l'avait fait dans la haute Antiquité, mais accessible, comme nous venons de le dire, aux seuls citoyens, elle fut encore différente et séparée pour l'aristocratie et pour la plèbe, et elle laissa en dehors d'elle l'immense troupeau des esclaves, qui ne reçurent des bienfaits de l'éducation que ce qui pouvait les rendre propres à bien servir leurs maîtres.

Sous l'influence du christianisme, l'éducation, partant du dualisme de l'homme esprit et matière, et lançant l'anathème à cette dernière manifestation de la vie, se donna pour but d'annihiler le corps au profit de l'intelligence et surtout du sentiment. Comme réaction contre le débordement matérialiste de la vie païenne, sans doute tout ceci fut puissant, sublime, nécessaire, mais là n'était pas la vérité; sur de telles bases l'éducation ne pouvait s'asseoir d'une manière solide. Aussi il fallut que le christianisme devînt une politique, qu'il enfantât une civilisation à tout entière pour arriver à fonder, non plus une éducation mystique, à laquelle tous ne pouvaient être soumis sans que l'humanité pérît matériellement, mais le grand établissement des Universités du moyen-âge, dont l'Université de nos jours, servilement attachée à des formes vielllies, mais dépourvue de l'esprit qui les anima, n'offre qu'une stupide caricature, ou plutôt un souvenir hiéroglyphique dont personne ne semble avoir la clef.

Ajoutons que, partant du principe fondamental de la fraternité de tous les êtres humains, l'éducation que dispensa le christianisme put théoriquement s'étendre tous les hommes, sans distinction de caste. Mais cette éducation dont l'industrie était soigneusement écartée, ne put, en réalité, être le lot que d'un petit nombre.

Aujourd'hui l'industrie est sainte comme l'art, comme la science; il ne peut plus y avoir des professions libérales d'un côté, et de l'autre des professions serviles Tous les êtres humains sont destinés à vivre dans la liberté, la fraternité et l'égalité sur une terre qui est leur domaine, qu'ils ont mission d'embellir, d'améliorer, de perfectionner, en même temps qu'ils se perfectionneront eux-mêmes en vue de la vie éternelle. Tous ont droit à recevoir l'éducation que comportent leurs aptitudes respectives; tous ont le devoir de rechercher dans sa plus haute et sa plus saine extension cette éducation qui les mettra à même de remplir dignement la vocation à laquelle chacun d'eux est appelé : celle d'homme, de membre d'une famille et de citoyen.

Voyons comment l'éducation développera ces trois termes nécessaires de toute vie humaine.

On naît homme ou femme; on a droit comme tel à la famille, même avant d'être membre d'une nation, d'une ville, d'une caste. Les droits et les devoirs de l'individu, ceux de la famille, sont éternels et sacrés : loin de disparaître dans la grande rénovation sociale, dont nous voyons l'aurore, rénovation qui reliera d'une façon plus générale, plus intime et parfaitement solidaire tous les hommes entre eux, ces droits primordiaux se consolideront, ces devoirs s'étendront en s'épurant. Les nations sont sœurs désormais, les villes ne peuvent plus être que de véritables communes, des familles agrandies, fusionnant sans cesse l'une dans l'autre ; quant aux castes, elles vont disparaître. Dans l'ère nouvelle, la fonction distinguera les hommes entre eux, sans que nulle fonction puisse être considérée comme inférieure ou subordonnée à une autre fonction. C'est des citoyens fonctionnaires qu'il faut former en même temps que des hommes et des membres de la famille.

Dans les points par lesquels l'éducation touche à l'intérêt général de la société, non plus que dans ceux qui regardent les intérêts particuliers de l'individu et ceux de la famille, cette éducation n'aura à tenir compte d'aucune considération étrangère à la valeur intrinsèque des individus, à leurs facultés essentielles, à leurs aptitudes propres. Faire atteindre harmoniquement à chacun d'eux, au sein de la grande société, le plus haut développement qu'il puisse atteindre, tant sous l'aspect physique que sous l'aspect moral et sous l'aspect intellectuel, par lesquels se manifeste la vie humaine; voilà donc le but que doit se proposer aujourd'hui l'éducation. Lorsqu'elle aura, en retour des enfants qui lui seront confiés, rendu à la société des hommes et des femmes véritables, développés d'une façon normale, lors qu'elle aura formé des pères et des mères de famille dignes de ce caractère sacré ; lorsque tous seront préparés à user des droits, à remplir les devoirs du citoyen, peu importe

lutions suivantes :

1° La prochaine séance de l'assemblée aura lieu à Stuttgart.

2° Le pouvoir central et les plénipotentiaires des gouvernements qui ont reconnu la constitution de l'empire seront invités à se rendre de suite à Stuttgart.

La *Gazette de Lubeck* du 28 mai publie une correspondance datée du 21 de Saint-Pétersbourg d'après laquelle il y a eu dans cette capitale, dans la nuit du 8 au 9 mai, un grand nombre d'arrestations politiques qui ont atteint en tout cas au moins une centaine de personnes appartenant aux classes supérieures de la société.

Le journal le *Correspondant de Hambourg*, du 30, qui rapporte ce fait, y ajoute la circonstance significative que, selon une lettre très récente de Brody, il s'agissait d'un mouvement rétrograde à faire exécuter à une partie de l'armée russe en marche vers la Hongrie, et cela par suite de bruits de conspirations et d'arrestations qui avaient eu lieu à Saint-Pétersbourg.

Les nouvelles reçues de Florence annoncent que le 25 mai les Autrichiens se trouvaient devant la ville d'Ancône, et qu'ils l'ont sommée de se rendre. La ville est disposée à une résistance désespérée. Toutes les mesures nécessaires sont prises à cet effet. La ville est couverte de très fortes barricades.

Les succès remportés par Garibaldi sur l'armée napolitaine ont répandu un grand enthousiasme dans toute la population romaine. Il est question de faire une levée en masse.

Il paraît qu'après mûre délibération on s'est décidé à ne pas prendre l'initiative d'un coup d'Etat; on change de batteries. Il s'agirait aujourd'hui de provoquer la Montagne par toutes sortes de vexations parlementaires et d'infractions à la Constitution, pour l'entraîner à faire naître un mouvement populaire qui servirait de prétexte au coup d'Etat ajourné. Nous adresserons, à cet égard, à la Montagne les mêmes conseils que lui donnait tout récemment la *Démocratie pacifique* : Fermeté, mais sagesse! Quant au Peuple, il est prévenu. Qu'il veille et sache conserver une bonne position.

Nous lisons dans l'*Emancipation* belge du 2 juin :

Le bruit d'un grave événement accompli sous les murs de Rome, la défection d'une grande partie de l'armée française en faveur de la République romaine avait couru à Bruxelles hier dans la journée.

Nous n'avons rien trouvé dans les journaux français qui fît pressentir une pareille catastrophe ou qui autorisât à la regarder comme possible.

Les nouvelles que ce journal donne de Rome ne dépassent pas le 23 mai.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Marseille, 30 mai.

Ce matin, à 10 heures, la démocratie marseillaise, de concert avec l'émigration italienne, a fait célébrer un service funèbre dans l'église de Saint-Martin, en l'honneur des Français et des Italiens morts dans un combat fratricide sous les murs de Rome. L'évêque n'ayant pas permis que le drapeau italien fût introduit dans l'église, à côté du drapeau français, on fut obligé de le laisser dehors; beaucoup d'Italiens sortirent alors de l'église pour se ranger autour de lui.

A la fin du service un officier de la garde nationale de Marseille, en uniforme, déploya le drapeau italien sur lequel on lisait ces mots : *Vive la République française*. En même temps un émigré italien, portant une large cicatrice au visage, prit le drapeau français, et les deux pavillons, couronnés de fleurs et ornés d'un écharpe rouge, précédèrent le cortége. Beaucoup de monde suivait la colonne qui marchait par rangs de quatre hommes, et qui s'élevait à plus de 2,000 personnes.

A moitié chemin, le maire s'opposa à la marche du cortége, lui ordonnant de se dissoudre ; mais le Peuple répondit que rien ne se faisait contre la loi, et suivit son chemin dans le même ordre. Arrivés sur la place de Noailles, les deux drapeaux s'arrêtèrent au club démocratique, et aussitôt un long cri de *Vive la République romaine! Vice la République française!* se fit entendre suivi de longs et frénétiques applaudissements. On prononça un discours que je n'ai pu entendre à cause de la quantité de monde qui se pressait autour de l'orateur. Après quoi les deux drapeaux entrelacés parurent sur le balcon du club, et de longs applaudissements les saluèrent encore une fois, puis le Peuple se retira tranquillement.

Cette belle démonstration me surprit et me charma dans une ville aussi aristocratique que celle-ci. En ce moment même deux escadrons de hussards arrivaient ici pour aller combattre en Italie, Dieu sait pour quelle cause!...

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur*, dans sa partie officielle, contient quatre arrêtés du président de la République relatifs à des nominations dans la magistrature.

EXTÉRIEUR.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT. — *Bourse du 30 mai.* — Autriche. Actions de Banque, 1085 A. Oblig. 5 0[0, 73 1[4 A. Id. 4 0[0, 57 A. Id. 3 0[0, 42 1[2. Id. 2 1[2 0[0, 39. Francfort. Emprunt de 1839, 92 1[2. Id. de 1846, 89 1[8 A. Hollande. Intégrales, 49 1[2 A.

Pologne. Oblig. de 300 fl., 97 1[2 A. Id. de 500 fl., 71 3[4 A.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* contient la correspondance suivante de Francfort du 24 mai :

« La guerre civile est devenue inévitable pour l'Allemagne; le roi de Prusse la veut à tout prix, tant pour supprimer toute liberté chez les peuples que pour s'ériger en suzerain des pays allemands, avec l'appui et du consentement de la Russie. Il aurait pu accepter cette couronne, non encore souillée de sang, des mains de l'Assemblée nationale; mais, dirigé pas ses conseillers jésuitiques, il l'a dédaignée parce qu'il ne lui convient pas d'être le chef de peuples libres, et qu'il veut disposer d'instruments aveugles et sans volonté. L'Autriche ruinée et disloquée se voit forcée de consentir à tout; la Russie, qui se croit aujourd'hui la seule puissance continentale de l'Europe, profite de l'aveuglement de Frédéric-Guillaume pour disposer librement de son bras et de son influence.

« Aujourd'hui, il paraît certain que, d'après une récente convention, non encore officielle, la Prusse a cédé à la Russie l'ancienne partie polonaise de ses Etats ; cette dernière puissance, dont la domination pèse déjà sur les provinces polonaises autrichiennes, régnerait donc sur la Pologne tout entière La Prusse, dit-on, serait dédommagée par sa suprématie sur l'Allemagne, *et peut être par l'acquisition d'une province française.*

« Quelque ridicule que puisse vous paraître une pareille conception, vous ne nierez pas sans doute que les préparatifs faits depuis un an par les princes allemands. ainsi que les efforts auxquels ils se livrent pour replacer leurs propres peuples sous le joug, témoignent d'un dessein caché et suivi avec persévérance. Ce but qu'on veut atteindre à tout prix, c'est l'asservissement, ou, pour nous servir du terme employé par la monarchie rouge, *la pacification de la France.* Tant que la France et la Hongrie seront des états indépendants, tant que dans ces deux pays la volonté du peuple pourra se manifester librement, la réaction, même triomphante partout ailleurs, tremblera.

» La diplomatie européenne, aujourd'hui qu'elle s'apprête à accabler l'Allemagne méridionale et libérale pour prendre position vis-à vis de la France, cherche à faire prendre le change à votre gouvernement, et à le prédisposer contre le soulèvement populaire de l'Allemagne; de leur côté, les hommes qui, sans aucune raison valable, ont attaqué la République de Rome et livré l'armée française au pape, s'engageront sans hésiter dans des voies tortueuses et qu'ils ne peuvent avouer. Mais il appartient au Peuple français de ne pas se laisser aveugler par de grossiers artifices, en assistant avec indifférence à la ruine des libertés de l'Allemagne. Le Peuple français se rappellera que dans les anciens temps il était allié aux peuplades germaniques, qu'il n'est séparé d'elles que par la langue, mais réuni par le sang et les mœurs, que le despotisme seul enfin a pu lancer l'un contre l'autre deux peuples issus d'une commune et fraternelle origine. Le peuple français n'oubliera pas qu'en venant au secours de l'Allemagne opprimée, il n'entreprendra pas une guerre de sacrifices, mais une guerre de conservation personnelle.

« Les tyrans qui veulent asservir l'Allemagne, une fois leur but atteint, n'auront d'autre souci que d'occuper *leurs sujets* à l'extérieur. Abrutir les Peuples, leur inculquer de nouveau la haine des Français, exploiter ces sanglantes illusions pour affermir leur autorité absolue, déclarer la guerre à la France, dernier et unique boulevard de la liberté, faire reculer enfin l'Europe de plusieurs siècles, voilà l'œuvre suprême qui se prépare.

« *P. S.* Des nouvelles positives reçues à l'instant même annoncent que la *Prusse retire ses troupes* du duché de Posen, et que la Russie s'apprête à occuper immédiatement cette province. Cette mesure doit, dit-on, s'étendre jusqu'à la Silésie.

« En outre, le journal officiel de la Diète donne à entendre que des négociations sont entamées pour la cession du Palatinat et du grand-duché de Bade à la Prusse, moyennant une indemnité pécuniaire, que la Prusse se serait engagée à conquérir de force ces pays pour se ménager une tête de pont contre la Suisse et la France.

« Ce sera à la France et à la Suisse d'aviser. »

Bade. — MANHEIM, 28 *mai.* — Brentano et d'autres membres du gouvernement provisoire ont passé hier une revue de 4,500 hommes d'infanterie avec huit canons et 1,200 gardes nationaux. Le gouvernement présentait a ces troupes le major Slegel, nommé commandant en chef des troupes badoises. Les paroles que cet officier a adressées aux soldats ont été reçues avec enthousiasme. Le gouvernement provisoire de Bade procède avec beaucoup d'énergie ; il a fait destituer les membres de la cour d'appel de Manheim, qui refusaient de lui prêter serment. Il a fait juger militairement le capitaine Glaubitz qui, ayant été nommé major, excitait les soldats à désobéir au gouvernement provisoire.

La *Gazette de Carlsruhe* du 31 mai, organe du gouvernement badois, publie une adresse à la nation française et particulièrement aux démocrates français, en les engageant à prendre part aux prochains combats que les républicains de l'Allemagne méridionale doivent livrer aux troupes de la coalition despotique.

« Au Rhin! au Rhin! s'écrie la feuille allemande, pour la liberté européenne, pour la solidarité fraternelle des peuples! La liberté de l'Europe est en danger, et la France ne doit pas manquer au poste de l'honneur. En avant donc, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité! »

PRUSSE.

Bourse de Berlin du 30 *mai.* — Empr. volont. 5 0[0 101 1[4 A. — Obligat. 3 1[2 0[0 78 1[2 A. Obligat. de la soc. du comm. marit. 100 1[2 P. Russes (Rothschild), 105 A.

Pologne. — Obligat. de 300 fl., 97 A. — Id. de 500 fl., 71 3[4 P.

BERLIN, 31 *mai.* — Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient le projet de Constitution allemande, que les trois gouvernements, prussien, hanovrien et saxon, présentent aux autres gouvernements allemands. Le projet est précédé d'un préambule signé ministre Braudenbourg, et suivi d'un article officiel qui justifie la mesure. C'est le parti révolutionnaire de l'Assemblée nationale qui a forcé les monarques à prendre l'initiative. La Constitution votée à Francfort ne pouvait leur convenir, n'étant pas assez monarchique, et l'Assemblée elle-même ne se trouve plus en état de continuer ses travaux.

Le pouvoir suprême que cette Constitution propose, se composera de six princes allemands, et il sera présidé par le roi de Prusse et ses successeurs. Ce conseil des princes aura pour contrepoids législatif deux chambres, dont la première se composera de membres en partie nommés par leurs gouvernements respectifs, en partie élus par les représentants de chaque pays. La seconde chambre sera élue par le peuple. Il y aura un tribunal de l'Allemagne qui décidera dans les affaires internationales des Etats allemands.

HONGRIE.

PRESBOURG, 24 *mai.* — Les Hongrois se retirent sur tous les points sans se battre, ce qui prouve que cette retraite a été combinée. Les impériaux sont à Szered, Tapolczan, Neustadt et Neutra. Les forces les plus considérables des Hongrois se concentrent dans les comitats situ s au nord-ouest. Les principaux points de l'île de Schütt sont aussi abandonnés par les Hongrois, et ils ne gardent que quelques villages dans les environs de Comorn.

(*Feuilles constitutionnelles.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* dit : Le comité aristocratique hongrois fait un appel aux volontaires pour former une armée hongroise impériale. Le conseil municipal de Presbourg offre même trente florins à chaque volontaire; mais les amateurs ne se présentent pas. Nos fortifications sont maintenant sans défenseurs, car, excepté quelques compagnies, toute l'armée a fait un mouvement en avant.

— Kossuth a ordonné à la banque hongroise de ne pas rembourser le prêt que le prince Windischgraetz lui a fait faire par la banque nationale autrichienne, le gouvernement hongrois ayant l'intention de se saisir de ce capital et de tout ce que les Autrichiens possèdent en Hongrie comme dédommagement des frais de la guerre.

L'Assemblée de Debreczin a assigné au président Kossuth, qui a prêté devant elle le serment de fidélité à la Constitution, le traitement que recevait le palatin avec le palais royal de Bude.

La ville de Debreczin gagne beaucoup par la guerre; elle est, non-seulement le siége du gouvernement et de l'Assemblée nationale, mais elle est aussi devenue la principale ville industrielle, car c'est là que se trouvent toutes les fabriques d'armes et d'effets de l'armée hongroise.

Les Polonais arrivent encore de tous côtés pour secourir les Hongrois. La plupart des étudiants ont quitté Léopol, déguisés en paysans, pour se diriger vers la Hongrie par les Carpathes. (*Journaux slaves.*)

— Le régiment d'infanterie italien, qui a passé du côté des Hongrois à l'assaut de Bude, est fort de 600 hommes. Quelques-uns disent que le commandant de cette forteresse, Hentzi, a été tué; d'autres, qu'il a été sauvé par Gœrgey, qui a su apprécier sa bravoure. Suivant une autre version, Hentzi serait mort dans les bras de ce général hongrois. La nouvelle de la prise de Bude avait été répandue le 25 à Komorn. L'allégresse des Hongrois de Pesth était au comble.

(*Gazette du Rhin.*)

Croatie. — AGRAM, 21 *mai.* — Le ban Jellachich se trouve toujours à Esseg, et divers bruits circulaient sur son compte depuis la publication de la nouvelle loi sur la presse en Croatie, document qu'il a signé sous le titre de *dictateur*. On sait maintenant qu'il a reçu ce titre du gouvernement autrichien. C'est dans une proclamation datée le 18 mai d'Esseg qu'il apprend à ses troupes que l'empereur l'a nommé commandant en chef, avec des pouvoirs illimités, de l'armée du Sud, composée de l'ancien premier corps d'armée, puis des troupes de la Serbie, de la Syrmie et du Banat. (*Gazette méridionale.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* rapporte de Koszyce, à la date du 17 mai, que le général Dembinski y a passé la revue d'un corps de 9,000 hommes et qu'il s'est rendu depuis par Preszov a Levocza où se trouvait un autre corps d'insurgés de 6,000 hommes. Son accident et sa démission, annoncés par le même journal, ne seraient ainsi qu'un bruit faux répandu par les hommes malveillants envers la cause de la Hongrie.

AUTRICHE.

Bohême. — PRAGUE, 26 *mai.* — Le général autrichien qui commande dans notre ville a publié une ordonnance qui rend responsable devant les tribunaux militaires tout libraire débitant des livres hostiles au gouvernement.

— Les *feuilles constitutionnelles* disent que les Russes, dans le grand camp de Hradisch, lisent beaucoup les journaux slaves qui paraissent en Bohême et en Moravie.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 26 *mai.* — Dans la partie non-officielle de la *Gazette piémontaise* on lit une circulaire en date du 21 mai, en vertu de laquelle le 2e bataillon de réserve de chaque régiment d'infanterie, est dissous.

Le roi va toujours très mal, aujourd'hui on lui a administré les sacrements.

Lombardie. — MILAN, 27 *mai.* — Les Autrichiens, à ce qu'on annonce, se seraient emparés de deux fortins qui défendaient les approches de Malghera. Cette nouvelle a besoin de confirmation. Ce qui est certain, c'est que Radetzki et de Bruck sont partis pour Venise. Si Radetzki était parti seul, on pourrait penser qu'il va surveiller les travaux du siége. Mais la compagnie de M. de Bruck, homme fort entendu en matière de finances et guerrier très novice, suggère d'autres réflexions, surtout si l'on remarque que ce voyage coïncide avec l'arrivée du *Solon*, entré ces jours derniers dans le port de Venise. La France s'interposera-t elle entre l'Autriche et la reine de l'Adriatique? Offre t-elle enfin sa médiation?

Le gouvernement autrichien fait exécuter difficilement la loi sur la conscription, il ne trouve que des jeunes gens maladifs et faibles, tandis que ceux qui sont forts et robustes se réfugient continuellement dans les Alpes. On a fait à Como beaucoup d'arrestations, on a conduit de Verona à Monza beaucoup de voitures de la cour; il est impossible de trouver des logements à Verona où se trouve maintenant réfugiée une quantité d'aristocrates Viennois. A Vicence les hôpitaux regorgent de soldats blessés à l'attaque de Venise et la fièvre typhoïde exerce de grands ravages dans la Lombardie. Ce sont partout des imprécations contre les Piémontais. Le commerce est nul et les faillites sont très nombreuses.

BRESCIA, 16 *mai.* — Les impositions, les amendes, les arrestations, les condamnations pleuvent comme grêle sous toutes les formes et sous tous les prétextes, de sorte qu'on est obligé de reconnaître aux Autrichiens un talent tout particulier pour remplir leurs caisses et leurs prisons.

Parmi les gentillesses de cette nature, il ne faut pas oublier la taxe étrange de quatorze mille livres réclamée comme indemnité, pour la poudre et les bombes employées dans le bombardement de cette ville, c'est juste, le patient doit payer le bourreau.

Vénétie. — VENISE, 21 *mai.* — Nous avons reçu les journaux de Venise du 18 au 21, nous continuerons de donner l'analyse des bulletins publiés par le commandant du fort de Malghera.

Dans la journée du 16, nous avons remarqué beaucoup de mouvement dans les tranchées de l'ennemi. Le terrain semble s'être consolidé à l'aile droite, le feu de notre artillerie et de fréquentes sorties ont empêché pendant la nuit que les travaux ne fissent des progrès. Une pirogue de la division navale de Saint-Jullien, qui s'était avancée dans le canal Foscarina, prenait à revers la ligne des assiégeants.

Nos travaux de défense sont toujours poursuivis énergiquement, grâce à l'activité et à l'intelligence des officiers du génie.

Dans la matinée du 17, les Autrichiens ont ralenti leur feu; ils se sont occupés de consolider leurs travaux continuellement inquiétés par le feu de notre artillerie ; ils se sont décidés à y répondre par un feu très vif et nous ont envoyé beaucoup de bombes qui n'ont cependant commis aucun dégât ; les fusées lancées du fort de Malghera ont porté l'incendie sur plusieurs points de la ligne ennemie où se trouvaient ses parcs, le soir un détachement d'artilleurs s'avançait jusque sur les tranchées et y jetait le trouble et l'alarme. Ce matin on n'aperçoit pas que les tranchées aient fait le moindre progrès, cependant on remarque beaucoup de mouvement.

Le 18, un fort détachement ennemi sorti du réduit de Campalto, s'avançait vers le fort Manin; un détachement qui a marché à sa rencontre a mis les Autrichiens en fuite.

Le 19 et le 20, l'affaire continuait des deux côtés avec beaucoup de vivacité. Dans l'après-midi du 20, le feu des batteries du fort Saint-Julien et du fort Manin obligea les batteries autrichiennes à se taire.

Toscane. — FLORENCE, 26 *mai.* — Les Autrichiens ont fait hier leur entrée à Florence. On en attend 20,000; on pense que 6,000 seront laissés à Florence pendant que le reste de l'armée poursuivra sa marche vers la frontière romaine. On assure que l'envoyé anglais a réclamé la personne de Guerrazzi. Le bruit circule qu'un corps de Français aurait débarqué à St-Stefano. La nouvelle n'est pas

---

que les uns ou les autres soient porteurs d'eau, blanchisseuses ou bien appelés aux plus difficiles fonctions de l'Etat ; partout ils se sentiront à leur place, partout ils vivront d'une façon digne et élevée, ayant conscience de leur propre dignité, satisfaits de rendre à la société tous les services dont ils sont capables.

Plus alors de ces petits calculs de l'égoïsme ou de la vanité qui aujourd'hui déclassent les individus ; faisant de méchants avocats, de piètres artistes de tels et tels qui, menuisiers ou agriculteurs, eussent rendu de véritables services à la société, eussent vécu heureux et sages dans l'exercice d'une profession à laquelle ils étaient appelés.

Plus aussi de ces fatales stérilisations qui attachent à un travail manuel, auquel répugne leur constitution, des hommes nés pour l'exercice des arts ou les spécultions de la science. Plus enfin de ces paresseux qui, lorsqu'on y regarde de près, ne sont presque jamais que des êtres jetés, par le vice de leur éducation, en dehors de la voie que leur avait tracée la Providence.

Mais pour arriver à donner à chacun l'éducation qui lui convient, il faut que le corps éducateur soit constitué d'une façon religieuse

Depuis qu'est morte l'Eglise officielle, depuis que ses chefs ont cessé d'être animés de l'esprit démocratique, de l'esprit de progrès qui longtemps fit sa force, l'anarchie règne dans l'éducation complètement privée de boussole. Dans les divers systèmes qui se sont produits, et nous n'en exceptons pas ceux qu'a vu surgir le dix-neuvième siècle, on trouve à chaque pas, se dressant l'un contre l'autre, les antagonismes que présente notre ordre social.

Famille et société, autorité et liberté, éducation et instruction, universalité ou spécialisation de cette éducation, de cette instruction, autant dans le langage actuel, autant de machines de guerre destinées à s'entre détruire, autant de termes qui doivent être harmonieusement unis dans l'éducation. Et, malgré les nuages qui obscurcissent encore le ciel de l'avenir, nous croyons voir comment se fera cette fusion. Essayons de le dire et de nous entendre au milieu des bruits discordants qui, s'élevant de toutes parts, semblent devoir étouffer les paroles de vérité.

L'éducation doit être abandonnée à la seule famille, crie l'un ; l'éducation appartient uniquement à l'Etat, reprend l'autre ; une même réponse nous servira pour tous deux, et nous dirons : Oui, les droits de la famille sur l'enfant sont imprescriptibles ; ses devoirs envers lui sont immenses, obligatoires et sacrés ; la famille a une part assurée dans l'éducation de l'enfant. Cette éducation doit, à notre sens, à moins d'empêchement, s'exercer simultanément dans son sein et dans les écoles publiques.

Mais les écoles ne sont pas le collége, le pensionnat ; et l'éducation, lorsqu'elle s'exercera d'une façon normale, devra bannir ce casernement destructif de la famille. Toutefois, si le casernement, base de l'éducation républicaine, telle que l'entendirent nos pères de 93, doit être jeté d'une façon absolue, nous ne repoussons pas moins l'éducation particulière, même celle dont le grand démocrate Rousseau a tracé la magnifique utopie.

La République doit soumettre à l'éducation commune tous les enfants qui sont destinés à vivre dans son sein, car de l'éducation commune seule peuvent sortir de véritables citoyens. Mais lorsque les enfants auront passé à l'école de huit à douze heures par jour, le reste de leur temps appartient de droit à la famille. Organisée d'une façon morale, tant par le progrès des lois et des mœurs que par suite des enseignements que, d'une main libérale, la République distribuera aux adultes comme aux enfants, la famille aidera, loin de la contrarier, ainsi qu'il arrive, l'action de l'éducation publique dispensée aux enfants par la société.

La question de l'autorité et de la liberté, qui aujourd'hui divise non seulement le monde ancien et le monde nouveau, mais encore les diverses écoles socialistes entre elles, nous semble pouvoir être résolue d'une façon qui sauvegarde la liberté et l'autorité.

La négation la plus complète de l'expérience et l'absence de toute observation sérieuse ont pu seules faire mettre en avant ce principe que l'enfant est un être complètement libre. On n'est libre qu'à condition de connaître la liberté : l'enfant doit apprendre à être libre, comme il doit apprendre à marcher; il doit être élevé comme un être destiné à la liberté, cette liberté doit être soigneusement préservée à tous les instants de sa vie ; il n'en peut avoir l'usage que sous contrôle Autrement, on l'abandonnerait à tous les caprices de la fantaisie, qui trop souvent remplace la volonté chez les enfants, et on le rendrait à tout jamais impropre à la liberté.

Mais l'autorité doit être acceptée par lui, non dans chacun des actes qui lui servent de manifestation, mais dans les personnes qui l'exercent à son égard. Il est de la plus haute importance que l'enfant, scrutant, comme il ne manque pas de le faire, les actes de ceux qui dirigent sa conduite, les trouve toujours conformes à la justice : qu'en ce qui le regarde, il les juge d'accord avec son intérêt personnel sur lequel, intérieurement, il ne se méprend jamais. Il faut enfin que la raison à laquelle il se soumet lui semble supérieure à sa propre raison. En soumettant l'autorité à ces conditions, le mot obéissance, qui indique un acte passif, dans lequel la volonté n'a presque aucune part, disparaît de l'éducation comme il doit disparaître du vocabulaire républicain.

La séparation, sinon l'antagonisme de l'éducation et de l'instruction est flagrante, incessante au sein d'une société qui caractérise son enseignement : *Instruction publique.* Cette dénomination suffit à indiquer qu'une partie de l'éducation l'absorbe toute entière dans l'enseignement aujourd'hui donné par l'État; aussi les professeurs, les instituteurs qui, en s'occupant de développer, soit l'intelligence, soit les aptitudes industrielles, songent à former le cœur des enfants qui leur sont confiés, ou bien à façonner leur extérieur, sont de rares exceptions, de véritables singularités. Le disciple, le curé que l'enfant aperçoit de loin à l'autel ou bien à travers les grilles d'un confessionnal qu'il sait bien que ne visitent jamais ni son père ni ses professeurs, tels sont, avec une famille entrevue à la hâte, un jour de fête, les éléments qui, aujourd'hui, représentent la partie morale dans l'éducation du fils du riche. Aussi, malgré toutes les misères qui l'accompagnent, lui préférons-nous l'éducation du pauvre, ce rude enseignement dans lequel participant de bonne heure aux labeurs, aux privations et aux rares joies des siens, l'enfant prolétaire est moins éloigné peut-être de la véritable voie que ne l'est celui que la société destine à être son maître.

L'éducation de l'avenir contiendra : 1° l'instruction du corps en général et de chacun des sens en particulier, comprises sous le nom de gymnastique et devant se résumer finalement pour chaque individu dans une ou plusieurs professions industrielles; 2° l'instruction du cœur, comprenant et le développement moral et le développement artistique; 3° enfin, l'instruction intellectuelle, embrassant tout le domaine de la science humaine; triple enseignement. accessible à tous dans la limite de leurs facultés, et qui, réuni en un seul faisceau, constitue l'éducation républicaine.

Reste encore dans les différents antagonismes, dont nous avons fait l'énumération, deux systèmes depuis de longues années aux prises : l'un qui tend à faire de chaque homme une encyclopédie, tandis que l'autre veut spécialiser les individus.

A notre sens, le premier de ces systèmes ne saurait être qu'une utopie, car, de ce que toutes les branches de l'industrie, de l'art et de la science doivent être également accessibles à tous, il est loin de suivre que chaque homme puisse étudier toute chose.

Mais il n'est pas plus vrai de conduire l'éducation de telle sorte qu'on ait un mathématicien, un ingénieur, un pianiste, ou bien un cuisinier, enfin un instrument à la place d'un homme. Il faut que l'éducation soit dirigée de façon à développer dans tous les êtres une certaine universalité de connaissances qui reflète l'humanité en chaque homme, en même temps qu'elle rende tous les individus propres à remplir une ou plusieurs fonctions industrielles, artistiques ou scientifiques.

Et maintenant que nous avons essayé de poser les prolégomènes de l'éducation républicaine, nous dirons, faisant toutes réserves pour l'enseignement des adultes, qu'à notre sens l'éducation proprement dite doit saisir l'homme dès l'heure de sa naissance, pour le suivre jusqu'à dix-huit ans, date de l'émancipation légale, date de la majorité dans une société normale. Ce laps de dix-huit années au bout desquelles l'éducation rend à la société un citoyen, un fonctionnaire, un homme à la place de l'enfant qui lui a été confié, se divise naturellement en six périodes de trois années chacune, correspondant jusqu'à un certain point aux classes diverses aujourd'hui connues dans l'organisation de l'instruction publique, depuis la crèche jusqu'aux écoles professionnelles inclusivement.

La pratique de cette éducation dont nous n'avons qu'à peine indiqué les bases principales, nous semble non seulement possible, mais même plus facile que celle qu'on suit aujourd'hui.

Puisse Dieu prêter à notre intelligence les lumières qui lui manquent, puisse notre cœur s'agrandir, s'attendrir sous le souffle divin, puissent enfin ceux qui nous liront avec cet amour du bien et de la vérité qui aujourd'hui nous donnent le courage de traiter un sujet sans doute au-dessus de nos forces, trouver quelque secours dans de simples paroles parties d'un cœur de mère, d'institutrice, et destinées à retourner au cœur des pères, des mères et des instituteurs, ces autres parents selon l'esprit.

PAULINE ROLAND.

des plus sûres, je ne vous la donne que pour vous tenir au courant.

Le baron d'Aspre a publié une proclamation qui enjoint à tous détenteurs d'armes d'en opérer la remise à l'arsenal dans les 48 heures, sous peine d'être traité suivant toutes les rigueurs de la loi martiale.

LIVOURNE, 25 *mai*. — Un grand nombre d'arrestations ont lieu par ordre du gouvernement, tout l'argent provenant des contributions imposées par les Autrichiens est soigneusement expédié à Vienne.

République romaine. — ROME, 24 mai. — Le *Moniteur romain* donne quelques détails sur un procès intenté à Foligno contre trois frères de l'ordre de Saint-François, accusés de conspiration contre la République et d'intelligence avec Gaëte; les bons frères ne pensaient à rien moins qu'à faire main-basse sur tous les ennemis du pape, c'est-à-dire sur tous les libéraux, sur les républicains. Une circulaire adressée de Gaëte, saisie dans le couvent, portait ces propres paroles : « Chacun de nous doit frapper sans pitié les profanateurs de notre sainte religion, sachez quels sont les vœux que nous adressons au Très-Haut, c'est de perdre à jamais tous nos ennemis sans en excepter les enfants, pour ne pas être exposés à la vengeance qu'ils pourraient exercer un jour contre nous. Lorsque vous entendrez notre cri de réaction, faites-le de votre côté retentir sans crainte et imitez-nous. »

Et c'est au nom du Vicaire de Dieu, au nom de ce Pie IX qui repoussait la guerre contre les Autrichiens, c'est en son nom, disons-nous, que se trament de pareilles atrocités.

Les Français sont à deux portées de fusil de la muraille; les triumvirs traitent avec M. de Lesseps; mais on n'a pas encore réussi à s'entendre. Les Napolitains sont en déroute, poursuivis par les nôtres; Garibaldi affirme qu'il n'a jamais vu de soldats aussi habiles à la course; ce qui est très-curieux, c'est qu'avant le combat de Velletri et Palestrina, le monarque napolitain avait un ordre du jour, où il déclarait à l'armée que bientôt il entrerait dans la ville éternelle, et que lui-même enseignerait le chemin à ses braves soldats. On assure que le roi de Naples s'est enfui dans un chariot d'ambulance, que ses soldats suivaient au pas de course, abandonnant leurs gibernes et leurs fusils, on en a ramassé plus de 600, qui ont été expédiés à Rome sur des chariots. Il est question de faire une levée en masse; si elle réussit et que la France ne soit pas contraire, la cause italienne peut se relever, l'esprit du Peuple est toujours excellent : on parle de négociations pour appeler à Rome les régiments lombards qui se trouvent en Piémont; ceux que nous avons ici se sont battus valeureusement; les Génois, qui étaient à Palestrina, se sont battus comme des démons, et ont chargé les premiers. Rome est dans un continuel bouillonnement, et nous sommes prêts à repousser toute attaque. Le bruit se répand que les triumvirs, n'ayant pu s'entendre avec M. de Lesseps sur les bases de l'arrangement que proposait celui-ci, il a été signé une trêve, qui doit durer jusqu'à décision de la prochaine Assemblée française.

Le roi de Naples, en se retirant, a lancé une protestation contre la France et contre le général Oudinot, pour avoir gardé la neutralité.

Sa Majesté prétend qu'il y a, de la part des Français, une sorte de *casus belli* pour avoir assisté l'arme au bras à la défaite de son armée.

Les Autrichiens tiennent maintenant toute la ligne depuis Bologne jusqu'à Rimini.

P. S. Des personnes bien informées assurent que les relations de la République romaine avec la France prennent une bonne tournure, et peut-être plustôt que l'on ne pense les Français marcheront à la rencontre de l'armée autrichienne, qui s'avance dans la Romagne.

Le duc d'Harcourt est arrivé de Gaëte, et est reparti de Rome après quelques conférences avec M. de Lesseps.

ANCONE, 25 *mai*.—Nous sommes tout prêts ici à repousser les Autrichiens dans le cas où ils se présenteraient pour nous attaquer; ils n'entreront pas aussi facilement ici que dans les villes ouvertes de la Toscane. C'est probablement à Cattolica que se porteront les premiers coups; ce point est défendu par des troupes assez nombreuses. Dans toutes les villes de la Romagne, il est impossible de faire résistance; les armes sont enlevées et expédiées à Ancône. Il est arrivé ici dernièrement un agent du gouvernement vénitien, pour nous inviter à opposer une vigoureuse résistance, les affaires politiques pouvant bientôt prendre une tournure favorable à l'indépendance de l'Italie.

SUISSE.

Berne, 30 *mai*. — Il se confirme que la République romaine a été reconnue par une autre République, celle des Etats-Unis. Malgré les nombreuses pétitions qui sont adressées à l'assemblée fédérale et les vœux de la population, la Suisse n'a pas encore eu le courage de prendre une semblable initiative. Plus tard elle pourrait s'en repentir.

(*Helvétie.*)

— Nous commencerons demain la publication de la fameuse pétition adressée au grand conseil de Berne par les officiers du régiment bernois au service de Naples. C'est une pièce curieuse et édifiante. (*Idem.*)

Grisons. — Les neiges qui rendaient impraticable la route du Splügen ont été enlevées. Le service postal s'y fait de nouveau sans obstacles.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 1er *juin*. — *Midi*. Les consolidés ouverts à 91 1/2 3/4, fermés à 91 5/8 3/4.

Les derniers débats de la Chambre des communes ne présentent aucun intérêt.

— Nous lisons dans le *Sun :*

« Louis Napoléon a enfin l'occasion de prouver la sincérité de son patriotisme et la stabilité de ses principes. Avant la dissolution de l'Assemblée nationale, il était restreint plus qu'on ne peut se l'imaginer. Il ne faut pas oublier que jusqu'à présent il a été magistrat suprême de la République française, *en dépit de la législature républicaine de la France*. Il a été élu en décembre en opposition directe à la représentation nationale : jusqu'à présent il a été entièrement relégué loin du parlement, dans la solitude du palais de l'Elysée. Enfin il se trouve face à face avec une Assemblée élue de la même manière qu'il a été lui-même élevé à la présidence. Sa véritable position ressort enfin d'une manière évidente. Que Louis Napoléon lise bien l'histoire du passé, et il verra que le nom de Napoléon n'est pas incompatible avec celui de républicain, mais que le pouvoir impérial a été simplement pris comme le bouclier de la France quand la France était menacée de destruction par les contre-révolutionnaires. En tirant ces conclusions des annales de son pays, dans un véritable esprit de franchise, le président de la République française remplira mieux les vœux de la nation, les espérances de ses contemporains, et couvrira la responsabilité de sa position ; en agissant ainsi il témoignera mieux sa sympathie pour la reconnaissance nationale exprimée par le fait de son élection, et pour l'affection populaire que la mémoire de l'empereur Napoléon tient vivante dans le cœur de tous les Français.

« Louis-Napoléon est, de fait ainsi que de droit, président de la République française; nous verrons comment il s'acquittera de cette responsabilité. Il ne saurait plus prétendre qu'il agit sous l'impression d'une intimidation parlementaire. Il peut maintenant montrer aux yeux de toute l'Europe son amour pour les droits des vivants, et sa vénération pour la gloire des morts. »

Le *Chronicle* s'exprime ainsi sur l'expédition française en Italie :

La malencontreuse expédition du général Oudinot dans les Etats du pape semble destinée à ne rien produire que de la mortification pour ses auteurs et du déshonneur pour la nation française. Il n'y a jusqu'ici que défaites sur défaites. La valeur de la jeune République romaine s'est montrée assez ferme pour résister aux discours mielleux et aux manières séduisantes de M. Lesseps ; elle a soutenu les assauts plus orageux du général Oudinot. La déconfiture du diplomate est aussi complète que celle du soldat ; car il a employé les mêmes couleurs, et il a cherché à atteindre le même but par des moyens aussi indignes..... Que fera maintenant le gouvernement français ? Il y a une ligne de conduite, une seule, que la France peut honorablement et sagement adopter; nous craignons que cette ligne là ne soit pas suivie.

Si la France allait maintenant s'écarter du chemin qu'elle n'aurait jamais dû prendre, en rappelant ses troupes, si elle allait laisser la solution de cette question locale aux Romains eux-mêmes et aux puissances italiennes, les hommes d'état qui ont décidé cette expédition ne pourraient jamais lever la tête dans le parlement français.

CONSTANTINOPLE, 15 *mai*. — Le vapeur égyptien le *Nil* a apporté d'Alexandrie 1,500 hommes de troupes pour se joindre à l'arme turque, et l'on en attendait beaucoup d'autres. A peine se passe-t-il un jour qu'on ne débarque des centaines de recrues pour leur apprendre l'exercice ; et les mêmes vapeurs emportent des troupes disciplinées que l'on débarque à Varnas, pour être de là dirigées sur Andrinople, vers la grande armée, qui se monte maintenant à 80,000 hommes. Le 6 mai, l'ambassadeur français, le général Aupich, a célébré l'anniversaire de la proclamation officielle de la République française en donnant un somptueux repas et un bal splendide. Ali Pacha, ministre des affaires étrangères, plusieurs hommes d'état de la Turquie, et tous les ministres étrangers, excepté celui de la Russie, y ont assisté.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 1er *juin*.—La Chambre a terminé hier la discussion du vote du budget des affaires étrangères, qui a été adopté, dans son ensemble, à l'unanimité des 70 membres présents. Ce qu'il y a eu de plus saillant dans la discussion des articles, c'est une interpellation de M. de Perceval, relative à la position prise par la légation belge qui a quitté Rome pour suivre le pape à Gaëte. M. le ministre des affaires étrangères, qui n'a pas encore reçu des détails complets sur le fait de violation de domicile d'un vieillard belge, a répondu que la légation belge a suivi l'exemple qui a été donné par les représentants des grands Etats européens; qu'elle a reçu ordre de continuer à suivre cet exemple, mais qu'en même temps il a été ordonné à l'un des secrétaires de la légation belge de rentrer à Rome et d'y résider. Une discussion discussion assez longue, à laquelle ont pris part MM. Lesoinne et Lehon, outre M. de Perceval, aurait été évitée, si M. le ministre des affaires étrangères avait fait cette déclaration formelle en répondant au premier discours de l'honorable député de Malines.

Répondant à une interpellation de M. Osy, M. d'Hoffschmidt a déclaré que les négociations continuent pour la conclusion d'un traité de commerce et de navigation avec la Russie, et que le gouvernement espère qu'elles auront une issue heureuse.

Le débat dans lequel M. le ministre des finances a expliqué le mécanisme, les conditions d'existence et de constitution de la Banque de Belgique, a fait tous les frais de la discussion générale du budget des finances.

(*Emancipation*).

— Le *Démocrate de Charleroi* nous apprend qu'un congrès démocratique-socialiste de toutes les sociétés du pays aura lieu à Bruxelles, le dimanche 10 juin. Ce congrès a été décidé dimanche 27 mai, à Braine le-Comte, dans une réunion préparatoire des délégués des associations démocratiques, où dix-sept de ces aosociations étaient représentées.

— La commission chargée, par arrêté royal, d'ouvrir une enquête sur les lois. arrêtés, réglements et la législation étrangère, concernant les classes ouvrières, vient de paraître. Nous espérons que le public ne regardera pas un pareil travail comme un de ces documents ne renfermant que des abstractions théoriques ou des renseignements statistiques, dont il faut ajourner l'examen jusqu'à la fin de la crise actuelle.

Nous avons eu occasion de le dire plus d'une fois avant la crise, nous le répéterons encore pendant tout le temps que la crise sera pendante : C'est bien plutôt aux améliorations économiques et à un redoublement de sollicitude envers les classes ouvrières qu'à la réforme ou au changement de nos institutions politiques qu'il faut demander des remèdes au mal profond dont souffrent aujourd'hui les sociétés. (*Idem.*)

ESPAGNE.

MADRID, 26 *mai*. – La Chambre des députés est toujours occupée de la discussion du budget. M. Polo, membre de l'opposition conservatrice, a combattu l'autorisation demandée par le gouvernement, tant sous le rapport politique que sous le rapport administratif. Il a dit qu'avant de voter les impôts généraux, la Chambre devait examiner et connaître les budgets des provinces et municipalités : il a conclu en repoussant l'emprunt de 24 millions de réaux, destiné à l'établissement des télégraphes. A cet égard, nous dirons qu'il est honteux pour une nation de faire des emprunts aussi misérables, et qui ne font qu'attester sa pauvreté et sa décadence.

Le ministre de l'intérieur a répondu à M. Polo : il s'est jeté dans des digressions étrangères au débat; il a avancé, entre autres hérésies, que le devoir de tous les employés du gouvernement était de voter pour le gouvernement.

—Le bruit courait à Madrid que le général Narvaez. président du conseil, d'accord avec quelques-uns de ses collègues, a proposé au conseil des ministres d'accorder une amnistie pleine et entière à tous les émigrés, à tous les condamnés et à tous les accusés politiques. Les ministres Mon et Pidale se sont opposés fortement à cette mesure de générosité et de justice qui fait honneur à celui qui l'a proposée. Quant à MM. Mon et Pidal, nous dirons qu'il est des hommes qui semblent nés pour être le fléau de leur pays. Pour eux, la tolérance serait toujours un crime, la générosité une parole vide de sens, et le malheur un motif de plus pour accabler l'infortune.

BARCELONNE, 28 *mai*. — M. Gu ierrez de la Vega, parti de Barcelonne pour rejoindre la division de l'armée espagnole, se rend en Italie. La mission du jeune écrivain a pour objet de faire l'histoire de cette expédition et de faire des notices biographiques sur les personnages politiques engagés dans la lutte. Nous pensons que l'expédition espagnole, cette expédition aussi inutile que ridicule échouera au port et que les troupes de Garibaldi auront bientôt raison de cette fanfaronnade. Nous croyons donc que M. Gutierrez de la Vega en sera pour ses frais de voyage.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 2 juin.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN KÉRATRY, DOYEN D'AGE.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous avez accompli hier un acte qui me permet de résigner les fonctions que mon âge m'avait appelé à remplir.

Il ne m'appartient pas de tracer une ligne de conduite à cette assemblée, dans laquelle je vois réunies les notabilités de l'ordre civil et militaire.

Quant à vous, citoyen président, sur qui se sont réunis hier les vœux unanimes de l'Assemblée (Réclamations bruyantes.) je vous invite à prendre au bureau la place que vous saurez dignement remplir.

J'en ai pour garants vos principes et les choix de cette noble assemblée. (Bruyantes interruptions.)

LE CIT. DUPIN, président, monte au fauteuil où il remplace le citoyen Kératry, après lui avoir donné l'accolade. (Mouvements divers.)

LE CIT. DUPIN, président. En venant remplacer au bureau votre vénérable doyen d'âge, je ne puis me dissimuler le lourd fardeau qui va peser sur mes épaules.

La confiance de l'Assemblée a bien voulu m'honorer de cette lourde charge. Je l'en remercie. Car, ne l'oublions pas, la présidence de l'Assemblée est moins un honneur qu'une charge.

Homme de loi, je ferai observer la loi partout : chaque société a sa loi particulière. Le règlement est la loi de l'Assemblée.

Je mettrai tous mes soins à faire observer ce règlement strictement. La minorité y a plus d'intérêt que la majojorité. (Très bien.)

La tribune doit toujours être libre ; les actes de cette Législative sont de nature à influer sur les destinées du pays.

N'oublions pas, en nous occupant de cette tâche importante, qu'en République, surtout en République, l'union des pouvoirs de l'Etat importe au salut de l'Etat. (Bruyantes interruptions.)

A gauche. — Il n'y a qu'un pouvoir, c'est celui de l'Assemblée !

LE CIT. DUPIN AINÉ. Ne perdons pas de vue ces deux vérités : il faut que la vérité donne satisfaction à tous les intérêts légitimes; il ne faut pas que les partis menacent la République. (Très bien !)

Maintenant, que Dieu nous soit en aide! VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Toute la gauche se lève au cri de : *Vive la République!*

Nous remarquons avec peine que la droite se lève avec une certaine indifférence.

L'ordre du jour appelle ensuite la vérification des pouvoirs.

Seine : 28 représentants.

Le bureau conclut à l'admission.

Cette admission est adoptée sans opposition.

Loir et-Cher cinq représentants.

LE CIT. LHERBETTE, rapporteur, propose l'annulation de l'élection du citoyen Germain Sarrut, qui est, suivant la loi électorale, déclaré incapable, en sa qualité de failli non réhabilité.

LE CIT. G. SARRUT. Je ne viens pas juger la loi, je viens en juger l'application. Je maintiens l'opinion que j'ai soutenue dans le bureau, à savoir, que la loi ne doit pas m'atteindre, par ce motif que la loi dont on se fait une arme contre moi ne m'est pas personnelle.

Je n'étais en quelque sorte qu'un failli politique, car ce n'était pas moi, mais la compagnie qui avait failli.

On dit que la loi ne distingue pas, la loi distingue si bien que tous les créanciers de la société non-seulement m'ont accordé le concordat, mais la main-levée des hypothèques qui leur appartenaient sur mes propriétés privées.

Dirai-je maintenant que la société elle-même ne pourrait être déclarée en faillite, et si j'ai eu un tort, c'est de consentir qu'elle fût prononcée. Non compagnie n'était pas une compagnie commerciale, son but était de faire, sur une grande échelle, l'expérience du système Jouffroy. L'expérience a réussi, témoin le chemin de fer de Sceaux ; mais par malheur, au moment de tirer parti de cette expérience, le ministre d'alors nous fit défaut; il craignit que notre système ne jetât la perturbation dans toutes les lignes de chemin de fer. Alors, les créanciers de la compagnie se réunirent, et pour que tous les travaux ne fussent pas perdus, ils obtinrent un jugement d'absence.

J'avais demandé à votre commission qu'on m'accordât le délai de 70 jours que la loi exige pour la réhabilitation. La commission n'y veut pas consentir. Or, voici dans quelle position l'Assemblée se trouvera placée. Si mon élection est annulée, je me représenterai devant les électeurs, je n'hésite pas à vous le déclarer, en même temps que je ferai des démarches pour la réhabilitation. Toutefois, les élections devant précéder, si mes électeurs m'honorent pour la sixième fois de leurs suffrages, je vous reviendrai encore incapable mais toutefois à la veille de la réhabilitation.

Citoyens, dit en terminant l'orateur, il y a deux sortes de droits; à côté du droit écrit se trouve le droit noral, c'est ce dernier que j'invoque.

LE CIT. LHERBETTE. Il ne s'agit pas ici d'une question de moralité, mais de légalité. La loi électorale est formelle, le failli qui a obtenu un concordat conserve son droit d'électeur, mais il n'est pas éligible, le texte de la loi est positif : Ne pourront être élus représentants les faillis non réhabilités. Le citoyen Sarrut, forcé de reconnaître le caractère positif du texte, argumente de l'esprit de la loi. Sans doute, il est juste de remonter à l'esprit de la loi lorsque le texte pèche par l'obscurité, mais lorsque la pensée se formule nettement dans une expression claire et décisive, il n'y a pas lieu à l'interprétation. Il importe d'ailleurs, dans tous les cas, de laisser le moins possible à l'arbitraire du juge.

LE CIT. SARRUT répond au citoyen Lherbette. Il persiste à repousser les conclusions de la commission, en demandant un délai de 70 jours.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

A deux heures et demie le président du conseil proclame la composition du ministère :

Le citoyen Odilon Barrot, président du conseil, ministre de la justice; le citoyen Dufaure, ministre de l'intérieur; le citoyen Tocqueville, ministre de affaires étrangères; le citoyen Rulhières, ministre de la guerre... (Interruption.)

LE CIT. DUPIN. Pourquoi exprimer votre opinion sur chaque proclamation? (A gauche.) C'est notre droit.

LE CIT. O. BARROT. Je continue.

Le citoyen Falloux, ministre de l'instruction publique... (A gauche, par ironie : Vive la République! (Bruit à droite.)

LE CIT. O. BARROT. Le citoyen Passy est indiqué comme ministre des finances; Tracy, ministre de la marine ; Lanjuinais, ministre du commerce; Lacrosse, aux travaux publics.

J'annonce à l'Assemblée que le message du président lui sera présenté lundi prochain.

La vérification des pouvoirs est reprise.

Aude : Six représentants.

LE CIT. LARABIT. La commission propose de valider les élections, contre lesquelles pourtant plusieurs protestations ssnt dépoés.

Noue ne reproduirons pas ici les longs commentaires auxquels se livre le citoyen Larabit; nous constaterons seulement ce fait que l'élévation de notre tribune ne nous pe met guère de saisir parfaitement les paroles des orateurs, pour peu que l'attention de l'Assemblée soit distraite.

LE CIT. BOISSET soutient que les élections doivent être annulées où bien des manœuvres ont été employées, ainsi l'évêque de Carcassonne n'a pas craint de recommander en chaire ce que l'on est convenu d'appeler la liste modérée, la liste honnête; il ne s'est point borné à l'apologie de ces grands principes que nous reconnaissons tous, nous socialistes, la propriété, la famille, la religion. (Très bien! très bien!)

Il a accusé les rouges, en jetant sa toge épiscopale pardessus la chaire, de bouleverser la société tout entière. (Mouvement.) Ce n'était pas bien à lui, ce n'était pas l'acte d'un missionnaire évangélique; et, si réellement l'évêque a dit que ce n'est pas invraisemblable, ou dit que de telles infamies ne sont pas possibles... (Interruptions à droite.)

A gauche. — Tout leur est possible.

LE CIT. BOISSEL. C'est une erreur, les faits sont attestés par des protestations, vous êtes en présence d'une négation et d'une affirmation, si vous voulez la vérité, recourez à l'enquête.

Votre bureau, d'ailleurs, a reconnu que certains faits devaient être déférés au ministre de la justice. Nous, nous sommes plus conséquents, s'il y a culpabilité, qu'elle soit punie, l'enquête sur ce fait peut éclairer, ordonnez l'enquête.

LE CIT. LARABIT combat cette opinion.

LE CIT. PORTALIS appui la proposition d'enquête.

L'enquête est indispensable en présence de protestations aussi nombreuses. D'ailleurs elles viennent de différents points de départements.

Il n'y a donc pas eu coalition.

Leur nombre est donc un fait d'une gravité extrême.

Je n'entrerai pas, du reste, citoyens, dans la généralité des faits. Je n'insisterai pas sur l'attitude du sous-préfet de Narbonne et sur son discours aux instituteurs, dans lequel on trouve cette phrase significative. Je ne souffrirai jamais que nous nous fassions les promoteurs des partisants du désordre. Le sous-préfet de Limoux ne me paraît pas avoir agi d'une façon non moins déplorable, par la publication de la fameuse dépêche télégraphique, avec un commentaire *ad hoc*.

Parlerai-je de ce qui s'est passé dans une des sections de Sisan, où, si nous en croyons certaines protestations, la boîte du scrutin était à double fond, et le président mettait certains bulletins dans un fond, et d'autres, les suspects, dans un autre.

Ainsi à l'entrée d'une section, un individu déchirait certains bulletins pour leur substituer ceux de la liste modéré (A gauche, c'est vrai ! c'est vrai !)

Au reste, la majorité peut refuser l'enquête, c'est son droit, elle en usera, nous en avons la triste conviction, mais notre espérance c'est que le pays jugera. (Oui ! oui !)

LE CIT. JOLY DUPRÉ, candidant élu dans le département de l'Inde. Je crois qu'il me sera permis d'intervenir dans ce débat.

Et ces protestations signées de certaines gens (Bruit. — Rumeurs), de noms inconnus. (Interruption. Qu'est-ce que vous voulez dire avec ce ton de dédain?) Ces protestations signées de noms inconnus dans le département, je répondrais sans hésitation qu'ils en ont menti. (Fréquentes interruptions, A l'ordre à l'ordre !)

L'orateur continue avec force, et termine en disant qu'il repousse l'enquête, en accusant la gauche des faits reprochés à la droite.

A gauche. — L'enquête ! l'enquête ! c'est le seul moyen d'arriver à la vérité.

On procède au scrutin de division sur la demande d'enquête.

A quatre heures et demie le président annonce que le dépouillement du scrutin va avoir lieu dans les bureaux, et que pour éviter une perte de tempe, on procédera immédiatement au scrutin de division pour la nomination des questeurs.

Il est procédé à ce scrutin.

Le scrutin pour le dépouillement des questeurs est terminé à 5 heures.

Le dépouillement est renvoyé dans les bureaux.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici le résultat du dépouillement pour la proposition d'enquête.

Nombre de votants.	571
Majorité absolue.	286
Pour l'adoption.	86
Contre.	385

En conséquence l'enquête n'est pas adoptée.

Les électeurs du Var sont adoptés.

Vosges. — Neuf représentants admis.

Oise. — Huit représentants admis.

Vaucluse. — Cinq représentants.

Le rapporteur rend compte des protestations élevées contre les élections de ce département. Il dit qu'elles sont sans valeur; que quant à ce qui concerne la dépêche télégraphique, on ne doit pas oublier que le citoyen Gent, candidat évincé, est resté dans ce département pour soutenir sa candidature, et qu'il a eu soin de la soutenir.

A gauche. — C'est une diatribe contre le citoyen Gent.

LE CIT. PELLETIER. Ce n'est pas même une diatribe, c'est un canard.

LE CIT. RAPPORTEUR. Canard si vous voulez. Je rapporte les faits.

A gauche. — Vous les appréciez, nous, nous les apprécions.

Le rapporteur conclut à l'admission des représentants de Vaucluse. Cependant, il conclut au renvoi au ministre de la justice de deux protestations.

LE CIT. LACLAUDURE. Quand il s'agit de sincérité, de loyauté, à quelque couleur que nous appartenions, nous devons nous trouver d'accord.

L'élection de Vaucluse n'est pas loyale, j'écarte d'abord de ce débat le citoyen Gent, car il n'aurait pas dû y figurer, puisqu'il n'est pas le candidat qui vient en ordre subséquent.

LE CIT. PIN arrive immédiatement après le dernier candidat élu, il n'y a qu'une différence de 912 voix.

Il faut donc examiner si les faits signalés ne pourraient pas invalider les élections de Vaucluse.

N'oublions pas que le préfet de Vaucluse a signalé les citoyens opposants comme des anarchistes; il use ainsi de son influence en jetant l'injure à la face d'anciens représentants. Mais un fait non moins important, c'est le nombre des protestations déposées. Cette multitude de protestations, leur diversité défend de croire qu'il y ait eu un accord.

Votre attention doit donc être éveillée; un doute sérieux est soulevé; et si vous ne devez pas décider l'annulation, vous devez au moins ordonner une enquête.

Un dernier fait qui mérite toute votre sollicitude, c'est qu'une circulaire, émanée du président et du secrétaire du conseil général, a été lancée pour recommander une liste électorale.

On ne peut abuser de la confiance d'électeurs qui ont nommé un conseil général, on les a nommés pour une mission spéciale, ils ne peuvent être missionnaires électoraux (A gauche. C'est vrai ! c'est vrai !)

A droite. Assez ! assez ! Des preuves.

LE CIT. LACLAUDURE. Des preuves ! mais ce sont des preuves que nous voulons apporter. Si nous avions des preuves certaines, nous ne réclamerions pas une enquête, mais l'annulation des élection.

L'enquête, c'est le moyen d'arriver à la vérité.

Nous réclamons la vérité; si vous repoussez l'enquête, c'est que vous ne voulez pas de la vérité.

N'oubliez pas que pour des faits moins concluants, vous avez annulé l'élection des représentants de Vaucluse l'année dernière.

A gauche. — C'est vrai ! c'est vrai !

LE CIT. LACROSSE dit qu'il n'y a pas eu de pression sur les élections, que son influence a été légitime, c'est l'influence de l'ordre.

A gauche. — Allons donc ! C'est la phrase d'habitude, ce n'est pas une réponse.

LE CIT. LACROSSE arrive à dire que le ministère a destitué des fonctionnaires parce qu'ils n'ont pas craint de recommander la République démocratique et sociale.

A gauche. — Où est le mal ! Oui, la République doit être démocratique et sociale. (Bruit.)

LE CIT. PRÉSIDENT. La Constitution ne reconnaît que la République démocratique.

LE CIT. CANTAGREL. Nous ajoutons sociale. Ce qui abonde ni vicie pas. (Bruit.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je rappellerai à l'ordre ceux qui proclameront la République démocratique et sociale. (Bruit. —Interruption.)

Un grand nombre de membres de la gauche se lève.

LE RAPPORTEUR ajoute quelques paroles, et dit : On voudrait arriver à bâillonner les prêtres. (A gauche.) Non, non, on veut qu'ils disent la vérité, voilà tout.

LE CIT. LACLAUDURE. Je crois que le ministre a voulu passionner le débat, car il nous a dit qu'il ne voulait pas nous faire connaître les motifs des destitutions qui ont pu être opérées.

Nous demandons, je le répète, l'enquête, parce que nous n'avons que des présomptions. Si nous avions des faits, nous demanderions l'annulation pure et simple, la vérité, vous ne l'aurez qu'avec l'enquête, ordonnez l'enquête, c'est un acte de bonne foi.

Un représentant de Vaucluse s'opopse à l'enquête.

A droite. — La clôture ! la clôture !

La clôture est prononcée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je mets aux voix la question de l'enquête.

A droite. — A lundi ! à lundi !

A gauche. — Le scrutin de division pour ce renvoi.

LE CIT. PRÉSIDENT consteste, et après quelques explications orageuses le renvoi est prononcé à lundi.

Le président proclame le général Leflo questeur.

Les autres membres n'ont pas obtenu la majorité absolue.

La séance est levée à six heures trois quarts.

On nous communique la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Paris, 2 juin 1849.

Monsieur Rébillot, préfet de police,

Contre tous les précédents, sans m'en faire connaître le

motif et sans m'avoir prévenu, vous venez de pourvoir à mon remplacement en ma qualité de commissaire de police. S'il y a quelque chose qui m'étonne dans tout ceci, ce n'est point ma révocation ; ce qui me surprend, c'est d'être resté debout pendant un an au milieu des ruines dont vous et les vôtres avez semé votre passage..... Ma conduite comme magistrat, le zèle constant que j'ai déployé dans l'exercice de mes fonctions, le dévouement dont j'ai fait preuve, vous enlevaient tout prétexte à une destitution ; vous n'avez point osé, monsieur, et cette crainte de votre part me donne la mesure de ce que valent les grands airs de pourfendeurs que vous affectez aujourd'hui. Oh ! n'allez pas croire que moi et les miens nous soyons jamais fait illusion sur la prétendue longanimité politique dont quelques uns de nous ressentent encore les effets ; non, nous savons tous que notre bannière n'est pas la vôtre, nous connaissons où tendent vos efforts constants ; un républicain !... mais c'est de l'ivraie dans le bon grain.

Allez, messieurs, frappez fort et frappez vite... Les républicains blessés dans leurs droits, blessés dans leur dignité, resteront immobiles; mais vous avez beau faire, vos fureurs ne changeront rien à nos destinées, et lorsque je vous vois, réduits par de fausses analogies, essayer votre force en présence de la majorité éphémère qui vous donne le vertige, vous me rappelez ces enfants qui, dans quelques tableaux, font effort pour soulever la lance d'Achille ou la massue d'Hercule.

Le champ des conjectures est vaste, il faut le resserrer dans d'étroites limites lorsqu'on prophétise sur les individus... Mais ne devançons pas le temps ; dans ce siècle il marche assez vite, quoi qu'il arrive vous ne pouvez opposer de digue à la fatalité; plus vous étendrez les mesures arbitraires, exceptionnelles et plus tôt sonnera l'heure du triomphe, plus vous avilirez ce funeste instrument dans des desseins de réaction ; plus vous fomenterez de haines : cependant, Messieurs, il faut y prendre garde, les résultats peuvent être graves.

Soldat inconnu de la démocratie, je n'ai point sollicité, lorsque les miens étaient tout-puissants, leur faveur est venue me chercher, et j'ai accepté le poste honorable de commissaire de police sans orgueil, en vue de rendre service à la société, je le quitte sans regret.

Peu m'importe une destitution en présence de mes actes! J'ai la conscience que vous frappez en moi non le magistrat, mais le républicain; formulez un fait, monsieur le préfet, articulez un grief, prenez jour par jour l'année administrative que j'ai parcourue, si vous trouvez un acte où mon intelligence, un dévouement à toute épreuve, une conscience à l'abri de tout reproche, se soient trouvés en défaut, je passe condamnation ; mais vous savez bien qu'il n'en est rien ; mon seul, mon véritable crime, c'est d'être la créature de Marc Caussidière, c'est d'avoir conservé dans toute sa pureté parmi vous, messieurs, le principe du vrai républicain; c'est de ne point avoir renié mon origine, c'est d'avoir conservé l'indépendance de l'honnête homme et, je m'en glorifie, de n'avoir point suivi l'exemple de la valetaille administrative, misérables trembleurs que l'œil du maître pétrifie, que ce maître soit Caussidière ou Rébillot. Quant à moi, je n'ai jamais relevé que de ma conscience, en présence de la loi et de la raison ; M. le préfet de police n'était à mes yeux qu'un rouage plus important dans l'économie de la machine.

Recevez, etc. DOUSSOT,
ex-commissaire de police, rue du Ponceau, n° 9.

NOUVELLES DIVERSES.

Dans le numéro d'hier du *Peuple*, nous remarquons avec plaisir un article contre les persécutions ministérielles à l'égard des réfugiés polonais, écrit avec une verve qui distingue ce journal éminemment socialiste.

— L'assemblée nationale a tenu sa séance publique dans l'ancienne salle des députés. Lundi, elle s'y rassemblera encore une fois. Les trois jours suivront, à ce qu'il paraît, pour les réparations de la salle nouvelle.

— La composition du cabinet, la proposition d'amnistie, le message du président, annoncé pour lundi, les interpellations pour lundi aussi, tout cela fait l'objet des conversations les plus animées. Les jugements les plus divergents, les appréciations les plus contradictoires, les conjectures les plus disparates se croisent, se heurtent de la manière la plus vive, Pendant que certaines personnes reprochent au président de la République d'avoir pris un cabinet *dans la minorité*, d'autres se plaignent plus amèrement encore que l'élément républicain en ait été complètement exclu. Tout le monde, du reste, s'accorde généralement à blâmer le choix de M. Lanjuinais, appelé au ministère au moment même où il est repoussé par le suffrage universel.

Les représentants de *la droite* prédisent que *l'amnistie* sera repoussée par leur parti ; par cela seul que ce n'est pas de lui qu'elle émane, pendant que quelques-uns de leurs collègues *de la gauche* s'étonnent tout haut de ce que cette proposition soit venue si inopinément d'une fraction du parti républicain, et non du parti tout entier. A cet égard, toutefois, nous devons le dire, nous avons entendu M. Lagrange s'exprimer ainsi : « Qu'importe le parti qui l'a faite cette proposition? L'initiative en appartenait à tout le monde : eût-elle été prise par la droite elle-même, que je n'en serais pas jaloux. De quelque côté qu'elle soit provoquée, qu'on l'accorde cette amnistie, et je serai heureux d'en voir le décret enfin rendu. »

— La disposition de l'ancienne salle des députés n'a reçu que des changements sans importance.

Ainsi une tenture verte a été apposée sur le tableau représentant Louis-Philippe prêtant serment à la charte vérité.

Mais nous avons remarqué que le symbole *Liberté, égalité, fraternité*, cette personnification de l'idée républicaine, n'a pas remplacé le symbole égoïste, le symbole juste-milieu : *Ordre public*.

Est-ce que par hasard la législative ne voudrait pas reconnaître les conséquences de l'art. 13 de la constitution? Nous aimons à espérer que ce n'est qu'une négligence de l'architecte, et que notre grande devise : *Liberté, égalité, fraternité*, présidera encore aux délibérations de la législative.

Notre nouvelle assemblée ne voudra pas renier le symbole de la République démocratique.

Mutualité des travailleurs.

Aujourd'hui dimanche, séance publique, salle de la Fraternité, à midi.

Ordre du jour : lecture et explication du principe de la Mutualité, ses moyens d'action; appel aux travailleurs pour ses données pratiques.

— L'Assemblée législative a prononcé dans la question relative à M. Germain Sarrut au point de vue politique et non au point de vue du droit; les prétentions de M. Sarrut sont parfaitement logiques; et, à l'appui de sa doctrine qu'il a développée avec la plus grande supériorité de talent et une netteté incontestable, nous dirons qu'il eût pu invoquer l'opinion de l'homme le plus compétent de notre époque, M. Pardessus, qui, dans son Traité du droit commercial, a posé les mêmes principes.

— Plusieurs journaux ont annoncé que la corvette la *Bayonnaise* s'était ensablée dans la rivière de Ning-po, en Chine, dans une excursion qu'elle était allée faire dans les ports du nord, et qu'elle ne pourrait sortir de ce mauvais pas qu'aux pluies du printemps.

Des lettres récemment reçues de Macao annoncent le retour de la *Bayonnaise* dans ce port après la tournée qu'elle venait de faire. Cette corvette, en effet, a échoué dans la rivière de Ning-po, mais son échouage n'a duré que vingt-quatre heures, et le bâtiment n'a éprouvé aucune avarie. (*Moniteur.*)

— L'agent vice-consul de la République à Civita-Vecchia a adressé la lettre suivante au président de la chambre de commerce de cette ville, à celui de la chambre de commerce de Marseille, aux consuls de France à Naples, Livourne et Gênes :

« 11 mai 1849.

« Attendu l'occupation par les troupes françaises des deux rives du Tibre, je suis chargé par M. le général en chef de prévenir le commerce que la navigation de ce fleuve *entre Fiumicino et Rome* est interdite jusqu'à nouvel ordre.

« Veuillez donner à cette disposition la publicité que vous jugerez convenable. » (*Idem.*)

— Le gouvernement de Danemark a notifié à la légation de la République française à Copenhague les formalités à remplir par les paquebots-postes français qui traverseront les croisières danoises pour entrer dans l'Elbe.

Voici la lettre qui a été écrite à ce sujet par M. le comte de Moltke à M. Dotézac :

« Copenhague, le 12 mai 1849.

« Monsieur,

« Il a été jugé nécessaire, pour le contrôle, que les capitaines des steamers-paquebots qui auront reçu la permission de franchir la ligne de blocus devant les différents ports allemands, viennent, en entrant et en sortant, s'annoncer à l'un des bâtiments stationnaires de S. M., et des instructions ont déjà été données aux consuls danois dans les ports respectifs.

« Pour assurer, autant que possible, l'exécution d'une mesure si bien fondée, pour ce qui regarde les paquebots desservant la ligne entre le Havre et Hambourg, qui ont reçu la susdite permission, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien inviter votre gouvernement à faire parvenir aux capitaines de ces paquebots les ordres de venir, tant en entrant qu'en sortant, s'annoncer à l'un des vaisseaux de S. M., stationnant devant l'embouchure de l'Elbe, à moins qu'ils ne s'en trouvent empêchés par des circonstances urgentes. » (*Idem.*)

— La sous-commission chargée par le premier bureau de l'examen des élections des Basses-Alpes, s'est réunie aujourd'hui. La nomination de M. Forthoul est l'objet de vives réclamations. Il paraît que, dans cette localité, les familles du nom de Forthoul sont très nombreuses. Or, dans les bulletins attribués à ce candidat par les scrutateurs, il y en a qui portent : Forthoul, négociant; Forthoul, médecin ; Forthoul, avocat; Forthoul (Hyppolyte) ; Forthoul (Fortuné), etc. Après une vive discussion sur cette attribution de bulletins, un des membres de la sous-commission a donné sa démission.

— D'après ce que nous avons dit hier sur les travaux du 15e bureau, relativement à l'élection de l'Yonne, il semblait qu'il n'y avait plus qu'à débattre et adopter le rapport, puis à le déposer sur le bureau de l'Assemblée. Il n'en a cependant pas été ainsi. Une discussion très orageuse s'est encore engagée ce matin après la lecture du rapport de M. de Kerdrel. La minorité s'est élevée avec force contre l'inconséquence de la décision à laquelle on s'était arrêté dans la précédente séance. Elle a exigé qu'on insérât dans le rapport toutes les raisons qui militent pour l'annulation.

— Une proposition signée par MM. Pascal Duprat, Charras et Latrade a été déposée aujourd'hui sur le bureau du président. Cette proposition est ainsi formulée :

« Les soussignés croient répondre à un sentiment général et servir les intérêts de la République, en soumettant » à l'Assemblée nationale la proposition suivante, dont ils » demandent le renvoi dans les bureaux :

« Article unique. — Amnistie pleine et entière est accordée à tous les citoyens condamnés pour crimes ou délits » politiques, depuis la Révolution de février. »

— Voici, d'après le *Journal de la Marine*, les noms et la force des bâtiments de guerre destinés à composer l'escadre espagnole qui doit se rendre sur les côtes d'Italie :

Vaisseau : *Soberano*, 74. — Frégates : *Christina*, 60 ; *Cortez*, 40. — Corvettes : *Villa de Bilbao*, 32 ; *Ferrolana*, 32 ; *Mazzareda*, 16. — Deux bricks. — Bâtiments à vapeur : un de 320, deux de 250, un de 200, deux de 150.

Cette force portera 278 canons et sera montée par 2,800 marins.

— Nous trouvons dans les journaux anglais les détails suivants sur le naufrage d'un navire chargé d'émigrants. Le navire l'*Hannah*, brick de 150 à 200 tonneaux, était parti de Newry (Irlande) pour Quebec, le 5 avril, avec 200 émigrants. La traversée jusqu'au 27 fut heureuse ; mais à partir de ce jour le navire rencontra des vents contraires et une quantité considérable de glaces flottantes. Le 29, le malheureux navire toucha sur un énorme glaçon.

Le choc terrible qui s'ensuivit fit monter sur le pont tous les passagers, hommes, femmes et enfants. La plupart poussaient des cris affreux, et les hommes de l'équipage avaient toutes les peines du monde à leur faire comprendre que la seule chance de salut qui leur restât était de laisser à la manœuvre toute sa liberté. On sonda le banc de glace, et cette expérience ayant fait connaître qu'il était assez solide pour porter tout ce qui se trouvait à bord, les passagers s'y jetèrent dans le plus grand désordre, le plus grand nombre sans autres vêtements que leurs vêtements de nuit. Une foule de ces malheureux, glissant sur la surface de la glace, furent ou écrasés par les masses flottantes ou noyés dans les flots.

L'équipage fut le dernier à quitter le pont du navire, emportant quelques provisions et quelques couvertures que les matelots donnèrent généreusement aux femmes et aux enfants qui se trouvaient transis de froid sur le banc. Quelques minutes après le navire sombra. Les naufragés passèrent toute la journée suspendus sur l'abîme prêt à les engloutir. Mais vers 5 heures ils aperçurent un navire qui avait mis le cap sur eux. C'était le trois mâts *le Nicargus*, capitaine Maréchal, allant à Québec.

Deux heures après *le Nicargus* abordait le banc et prenait à son bord tous ceux qui avaient survécu au naufrage, au nombre de 129. Le jour suivant, une partie de ces malheureux, dont quelques-uns avaient les membres gelés, furent transbordés sur le navire *le Broom*, de Glascow, et le jour d'après, les autres furent remis par le capitaine du *Nicargus* à bord de trois autres navires qu'il rencontra sur sa route. Le nombre de ceux qui ont péri dans ce grand désastre est d'environ 60.

— On écrit de *Lyon*, le 29 mai : Un ouvrier mécanicien fort habile a été arrêté, par les soins de M. Rascalon, au moment où il proposait au chef d'un établissement des Brotteaux l'accomplissement d'une fraude singulière. Cet individu est parvenu, par une ingénieuse combinaison, à modifier le mouvement des compteurs à gaz de telle façon que l'on peut, par son procédé, cacher aux compagnies d'éclairage la moitié du gaz employé. Ainsi un café qui brûle pour 10 fr. de gaz n'en présenterait à l'aiguille du compteur que pour 5 fr. On comprend l'importance de cette arrestation. Deux heures de travail suffisaient à l'ouvrier en question pour faire subir au mécanisme du compteur le changement nécessaire. (*Salut public.*)

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

On nous assure que des sous-officiers de différents corps de la garnison, qui fraternisaient avant-hier ensemble, dans un lieu public, au cri de Vive la République démocratique et sociale! ont été dénoncés *nominativement* à l'autorité supérieure, par le chef de l'établissement, qui aurait fait prendre subrepticement les numéros matricules imprimés sur les baudriers des armes appendues aux parois de la salle. Nous ne partageons pas certaines idées socialistes; mais si ce fait était exact, nous n'aurions pas assez d'indignation pour flétrir le débitant qui tendrait à cumuler ainsi les emplois d'enivreur et de mouchard.

— On exécute en ce moment, dans la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople, d'importantes réparations qui doivent être terminés pour la prochaine fête du Ramazan. Dans le cours de ces travaux on a découvert une grande mosaïque représentant la Sainte-Vierge recommandant à la protection de Constantin-le-Grand la ville de Constantinople et à la protection de Justinien-le-Grand l'église de Sainte-Sophie. Ce monument est dans un état parfait de conservation.

— La princesse de Wagram est morte la nuit dernière à une heure dans son hôtel de la rue Plumet. Avant-hier encore elle jouissait d'une santé parfaite. On prétend qu'elle a succombé à une attaque de choléra.

— On lit dans le *Courrier du Havre*, 23 mai :

« Aujourd'hui, le navire le *Georges* est parti pour la Californie, cette terre promise de l'or.

» A bord du *Georges* se sont embarqués cent associés travailleurs de la Société nationale de Paris, que la foule des spectateurs réunis sur la jetée a salués de ses acclamations et de ses vivats.

» Des bouquets ont été jetés du navire aux dames qui assistaient à ce départ et qui répondaient, en agitant leurs mouchoirs au cri de Vive la République! que faisaient entendre les joyeux aventuriers que le *Georges*, par un temps magnifique, enlevait à la terre de France. »

— Un concert, formé par la réunion d'artistes distingués, sera donné dimanche 3 juin, à deux heures, salle Sainte-Cécile, au profit d'une famille milanaise malheureuse.

Mme Bosio, du Théâtre-Italien, Mlles Laguesse et Perrini, MM. Euzet, Verroust, Lebouc et Guerreau prêtent à cette bonne œuvre le généreux concours de leur talent.

— Un des corps les plus redoutés de l'armée maggyare est celui des *dompteurs de chevaux* (Czikos), qui ne le cèdent en rien à leurs confrères de l'Amérique du sud, dans l'art de se servir du *lasso*. Ce corps est régulièrement organisé ; sa manière de combattre consiste à lancer, à de grandes distances, une corde qui va enlacer l'ennemi, le prive de la liberté de ses mouvements, et qui de plus, étant armée d'un croc en fer, lui occasionne des blessures cruelles. La perspective de se trouver en présence d'aussi dangereux adversaires, a été récemment, dans l'une des casernes de Vienne, la cause de scènes pénibles qui ont éclaté dans un bataillon commandé pour entrer en Hongrie.

VARIÉTÉS.

Le document suivant vient d'un prêtre italien, dont le mérite scientifique et la probité politique sont de sûrs garants de la vérité de ses assertions :

Causes secrètes des maux de l'Italie.

C'est en politique plus encore qu'en médecine que la connaissance du mal en est la guérison. L'état actuel de l'Italie a déjà occupé la presse, mais personne n'a indiqué encore la cause première de ses désastres, sans laquelle il est impossible de bien apprécier.

Pour cela remontons aux jours où l'élection de Pie IX et ses premiers actes excitèrent cet enthousiasme qui, en portant son nom dans tout l'univers comme l'étoile d'une ère heureuse, fit concevoir partout tant de douces espérances.

Tandis que l'éloge de ce pontife électrisait les Peuples, il était une classe qui frémissait en secret aux mots de réforme qu'il avait fait entendre. Ses premières vues, en effet, se portaient sur l'Eglise en général et sur les ordres religieux en particulier. Envisageant devant Dieu ce que doit être l'Eglise et son épiscopat, dans son clergé, dans ses ordres religieux, il élaborait une de ces encycliques dont les princes du Calvaire, les grandeurs de la croix, les éminences du Golgotha furent effrayés. Un *ordre* surtout trembla pour sa haute et souveraine influence. La pensée libérale de Pie IX inquiéta toutes les seigneuries secondaires, et l'amnistie donnée aux condamnés qui encombraient les prisons de Rome fit monter le rouge au front de tous les potentats de la politique du bon plaisir.

Bientôt les inquiétudes s'éveillent et se réunissent dans un vœux commun, princes civils et ecclésiastiques, grands ou riches, généraux d'ordre et prélats. Arrêter le pontife dans la voie où il se lançait leur parut à tous une nécessité.

Peu de gens savent qu'à cette fin un conciliabule a été tenu en même temps à Rome, à Vienne, à Turin, à Lyon, à Paris, à Estevayer, dans les derniers jours de septembre 1846.

Le plan qui a été arrêté dans ce conciliabule n'a point été divulgué, mais ceux qui en connaissaient l'existence n'ont pas eu de peine à le deviner aux actes qui ont suivi immédiatement. Il fallait avant tout faire tomber cet enthousiasme pour Pie IX, le présenter comme un libéral dangereux appelant les esprits à la révolte : il fallait lui faire modifier le sens de ses paroles encycliques et *motu proprio*, le placer enfin dans la ligne suivie par Grégoire XVI.

Des écrits où il était peint comme l'antéchrist annoncé dans l'Ecriture furent répandus parmi le Peuple de Rome. Ailleurs, il fallait d'autres moyens ; en France il est de notoriété publique que dans tous les salons aristocratiques, dès janvier 1847, un mois après ces conciliabules, Pie IX n'était plus appelé que le *premier Jacobin*.

Le mot d'ordre avait couru avec tant de promptitude et avait été reçu avec tant d'obéissance, que cette admiration pour le grand pontife tomba tout-à-coup; le revirement fut subit et général. Quel est le fil conducteur du mot d'ordre, on ne peut le dire sans soulever une tempête de dénégations.

Depuis lors aussi Pie IX modifia son langage, ses paroles publiques restreignirent le sens des précédentes publications. Le cardinal secrétaire qui partageait son esprit fut éloigné; des tentatives même contre la vie du pape furent faites, et je sais tel nonce qui fut prié de l'avertir d'être en garde *contre tel sicaire* bien désigné. Le poison déjà avait été essayé : on ne voulait pas d'un pape qui s'était dit : *Je serai, Seigneur, devant vous le vrai père de votre Peuple.*

Maintenant, tenez compte des demi-révélations, des agitations qui en naissaient, des imprudences des partis, des impatiences des uns, des haines des autres, et de ces imprévus qui font la destinée de toutes les nations que le ciel veut châtier, et vous aurez l'explication de ces péripéties qui ont mené Rome à la République, le pape à Gaëte, et les coupables partout !

Mais revenons aux conciliabules

Ils ont d'abord produit ce sunderbund qui a trompé toutes leurs espérances; ils furent plus heureux à Naples. Mais Turin devait, avant de succomber, servir de réveil à tous les petits Etats de l'Italie.

Entrons dans les pensées de Charles-Albert, dont le jésuitisme était bien plus mécontent qu'on ne le suppose.

Quand, au mois de juin 1845, j'eus l'honneur d'entretenir le prince sur les probabilités de l'avenir, je le trouvai rempli du pressentiment d'une vaste perturbation sociale qui aurait pour terme un ordre nouveau né d'un cataclysme. Il était plein de cette pensée quand Pie IX, paraissant sur le siége de Rome, jeta à travers l'Europe l'espérance d'une réforme politique pour ses Etats, et religieuse pour la chrétienté.

L'affranchissement de l'Italie du joug autrichien, et l'union des Etats de la Péninsule en un seul Etat constitutionnel occuperont bientôt les esprits. Charles-Albert répondit le premier aux pensées libérales du pontife, soit dévouement à une sage liberté des Peuples, à une réforme reconnue nécessaire, soit espoir de mériter entre tous les princes d'être choisi pour présider aux destinées de cette fédération italienne. Il s'avance donc vers Milan pour aider à l'expulsion des Autrichiens. Pendant quelques mois, tout semble promettre des lauriers; mais voilà qu'il s'arrête; la température et autres prétextes couvrent, dans les journaux, les motifs de cette inexplicable temporisation, et quand il reprend la campagne, c'est pour reculer dans tous les sens! Que s'était-il passé dans l'intervalle? Pie IX, en changeant de langage et de voie sous l'influence et la contrainte, lui enlevait cette force morale et toute-puissante sur l'esprit des populations italiennes. De libérateur, de restaurateur de la liberté, il devenait à leurs yeux l'auxiliaire de l'anarchie. Milan, Venise et autres Etats, livrés aux disputes, ne lui laissaient entrevoir qu'une désastreuse confusion; dans ses propres Etats, l'esprit de liberté, devenant liberticide par le souffle secret des conspirateurs réactionnaires, ne lui laissait en perspective que sa propre chute.

Armistice alors; et s'il lui eût été possible de rentrer purement et simplement en l'état où étaient les choses avant la guerre, il l'eût fait de grand cœur ; mais il fallait couvrir cette retraite, et Radetzki pouvait se montrer exigeant, ayant pour intelligences au milieu du royaume : aristocraties nobiliaire et d'argent, épiscopat, ordre monastique, et tout ce qui obéissait à ces quatre influences.

En de telles conditions, la reprise de la guerre pouvait-elle avoir d'autre résultat que celui que nous avons vu? Inconfiance entière en Charles-Albert, hésitations dans les troupes, plan de campagne suspect, dépêches supprimées, bruits décourageants répandus à dessein, désirs opposés dans les chefs de l'armée, inaction de ceux-ci, fausse démarche de ceux-là, point d'ensemble, trahison même de plus d'un genre, déroute enfin et les places fortes livrées à l'ennemi ! Hélas! quand on voit des généraux comme La Marmora, inactif devant l'ennemi, retrouver de l'ardeur jusqu'à la barbarie contre ses concitoyens indignés, il n'y a plus à demander quel esprit a décidé du sort du Piémont et où sont les alliés de l'Autriche.

Que fera Charles-Albert? Il a contre lui les ennemis du dedans et du dehors, il lui est impossible de continuer la guerre pour sauver l'honneur de sa couronne; il la laisse à son fils telle quelle, il abdique et s'éloigne de la scène.

Quel est donc le vrai caractère de la guerre qui se continue et qui va prendre des proportions de plus en plus terribles? C'est la coalition secrète de tout ce qui vit heureux dans ce monde contre la démocratie, qui mange son pain à la sueur de son front; c'est un déisme humain qui, pour rester sur son piédestal, fait agir toutes ses puissances ; les plans qu'il a dressés dans les conciliabules que j'ai cités, il les suit avec persévérance, et, pour mieux se couvrir, il prend à sa solde les hommes qui lui ont toujours refusé leur encens gratis. Ce déisme va crouler; mais que de ruines sous sa chute !

Bourse de Paris du 2 juin.

Avant la Bourse. — Il y avait absence presque complète d'affaires. On a fait cependant quelques marchés de 82 85 à 82 90.

1 *heure.* — La rente a ouvert un peu en hausse sur le cours d'hier, ce que l'on attribuait à la nomination de M. Dupin comme président de l'Assemblée; mais personne n'ose encore s'engager dans de nouvelles opérations, et le parquet se montre très-prudent.

Le 5 0|0 a ouvert à 82, et le 3 0|0 à 53 pour fin juin, et l'on a monté sur le 5 0|0 à 82 75; mais le reste se tenait lourdement.

2 *heures.* — La rente 5 pour 0|0 est retombée à 81 75. On attend avec impatience des nouvelles de l'Assemblée pour connaître le message qui doit y avoir été présenté au nom du président de la République.

3 *heures.* — La rente ferme en forte hausse; on a monté à 83, et l'on reste à 82 25. On escomptait en hausse la composition du nouveau ministère qui serait, dit-on, officiellement connu aujourd'hui. On dit que M. Dufaure doit en faire partie.

Le comptant était demandé, et il a contribué à soutenir ses cours en l'absence de fortes opérations à terme.

Le 3 0|0 a varié de 53 à 53 50 pour fin du mois.

La Banque de France a monté de 2210 à 2220.

La liquidation s'est faite assez facilement, il y a eu cependant des reports assez élevés.

Orléans a repris à 740, Rouen a varié de 500 à 497 50, le Nord 405 à 410, Strasbourg de 353 75 à 357 50.

4 *heures.* Après la bourse le 5 0|0 était à 82 85.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars.	84 50	84 90	81 95	82 50	81 »
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0|0 j. du 22 déc.	53 »	53 15	52 80	53 20	52 »
Action de la Banque.	2200 »	2200 »	2115 »	2220 »	2195 »
Obligations de la Ville	1075 »	» »	» »	1070 »	1075 »
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	50 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	800 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	135 »
Mine de la Grand'-Combe	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2700 »	2700 »	2700 »	2700 »	2700 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	84 »	Belgique, Emp. 1840..	88 3|4
Emprunt romain.........	» »	Belgique, Empr. 1842.	88 3|4
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive...........	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841........	33 3|4	Emprunt du Piémont..	» »
Dr Dette intérieure.......	24 3|4	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	370 »	370 »	400 »
	Versaille, R. D.	190 »	185 »	185 »
	Versailles, R. G.	160 »	160 »	160 »
	Paris à Orléans,	740 »	740 »	740 »
	Paris à Rouen,	500 »	497 50	497 50
	Rouen au Havre,	250 »	250 »	250 »
	Avignon à Marseille,	185 »	185 »	185 »
	Strasbourg à Bâle,	100 »	100 »	97 50
	Du Centre,	295 »	290 »	295 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	400 »	400 »	400 »
	Du Nord,	405 »	410 »	405 »
	Paris à Strasbourg,	353 75	357 50	353 75

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 2 JUIN 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Verre d'eau, On ne saurait penser à tout.
OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine, Maison à vendre.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Bourgeois des Métiers, ou le Martyr de la patrie.
THÉATRE HISTORIQUE. — Les Puritains d'Ecosse, Charles VII.
VAUDEVILLE. — La Conspiration de Mallet, Bon Voyage.
VARIÉTÉS. — La Paix, Deux Anges, Jobin, Fille terrible.
GYMNASE. — La Montagne qui accouche, Elzéar, Chalame, un Duel.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Femmes, un Cheveu pour deux Têtes, la Belle Cauchoise, la Grosse caisse ou les élections, Exercices aériens, Chansonnette.
PORTE SAINT-MARTIN. —
GAITÉ. —
FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, la Graine de Mousquetaires.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Les Faubourgs de Paris.
THÉATRE-CHOISEUL. — Jérôme Paturot, l'Anguille de Melun, la Barbe impossible.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.
CIRQUE-NATIONAL. — Champs-Elysées. — Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.
CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les
HIPPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.
DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint Marc.
soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.
SPECTACLES-CONCERTS. — Tableaux vivants.
PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

SIBYLLE MODERNE SOMNAMBULE EXTRA-LUCIDE. Rue de Seine, 16, au 1er. Maladies. Avenir. Songes. Prévisions. Recherches, etc de onze à cinq heures. 16

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.